

# ATLAS DES TISSUS URBAINS

## IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES TISSUS



L'occupation des sols a fait, en Guyane, l'objet d'un certain nombre d'études parmi lesquelles on peut notamment distinguer : la base de données Corine Land Cover, les travaux de l'ONF (réalisés dans le cadre de son Expertise littoral et axés sur le suivi de la déforestation) ou encore Agripag (le mode d'occupation des sols développé par le Parc Amazonien pour assurer le suivi l'activité agricole sur son périmètre de compétence).

Malgré la multiplicité de ces études, la couverture précise du territoire reste partielle, tant géographiquement que

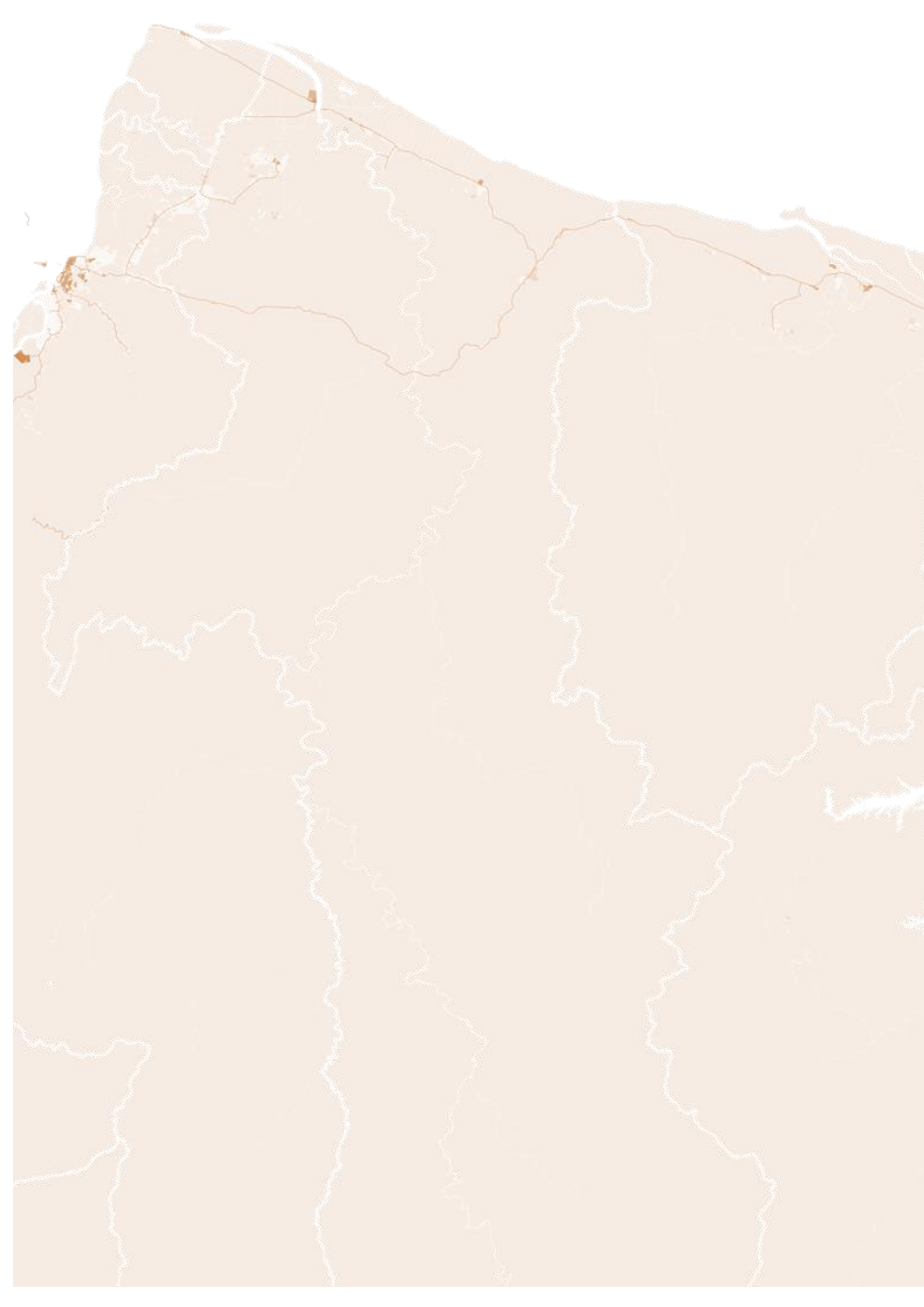
dans l'exhaustivité des modalités d'occupation du sol, en particulier sur le volet urbain.

Partant de ce constat, l'AUDeG s'est essayée à développer une méthode SIG, s'appuyant à la fois sur les fichiers fonciers (fichiers MAJIC de la DRFiP retraités par le CEREMA) et la BD topo de l'IGN, afin d'identifier, d'inventorier et de cartographier les tissus urbains de la Guyane.

A partir de données établies à la parcelle et lissées à l'îlot, ce modèle a abouti à la réalisation d'un atlas cartographique qui donne à voir la diversité

des tissus urbains présents sur le territoire guyanais : tissu agricole, tissu d'activité, tissu d'habitat (individuel, collectif ou mixte), tissu résidentiel mixé et tissu d'équipements publics.

Pour chacun d'entre eux, l'atlas propose une analyse comparative rendant compte de leur poids dans le mix de tissus à l'échelle communale ainsi que de la place de chaque commune à l'échelle du territoire. Il illustre également les formes auxquelles renvoie chacun de ces types de tissu.



# SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
Genèse de l'étude	4
Éléments méthodologiques	4
<b>ANALYSE GENERALE DES TISSUS URBAINS DE LA GUYANE</b>	<b>5</b>
Des tissus urbains marqués par une prédominance de l'habitat	6
Un même tissu, différentes formes	7
<b>TISSU AGRICOLE</b>	<b>8</b>
Habitat agricole	9
Bâti agricole	9
<b>TISSU D'ACTIVITES</b>	<b>10</b>
Locaux d'activités	11
Petits commerces et services	11
<b>TISSU MIXTE HABITAT/ ACTIVITES</b>	<b>12</b>
Tissu mixte habitat/ activités de centre-ville	13
Tissu mixte habitat/ activités de centre-bourg	13
<b>TISSU D'HABITAT INDIVIDUEL LACHE</b>	<b>14</b>
Habitat individuel lâche	15
<b>TISSU D'HABITAT INDIVIDUEL INTERMEDIAIRE</b>	<b>16</b>
Habitat pavillonnaire intermédiaire	17
Habitat individuel intermédiaire organique	17
<b>TISSU D'HABITAT INDIVIDUEL DENSE</b>	<b>18</b>
Habitat pavillonnaire dense/ maisons en bande	19
Habitat individuel dense organique	19
<b>TISSU D'HABITAT MIXTE/ INDETERMINE</b>	<b>20</b>
Exemple d'îlot mixte/ indéterminé	21
<b>TISSU D'HABITAT COLLECTIF</b>	<b>22</b>
Habitat collectif en barre ou plot	23
Petits collectifs	23
<b>TISSUS D'EQUIPEMENTS PUBLICS</b>	<b>24</b>
Équipements totems	25
Équipements intégrés	25
<b>METHODOLOGIE</b>	<b>26</b>
Modélisation	26
Evaluation de la méthode	29
<b>CONCLUSION ET ENJEUX</b>	<b>32</b>



# INTRODUCTION

## Genèse de l'étude

L'objet de la présente étude est d'identifier, de localiser, de qualifier et de quantifier les tissus rencontrés en Guyane afin d'approfondir la connaissance de l'occupation des sols sur le volet urbain et ainsi fournir des éléments pouvant alimenter les réflexions menées dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCoT, PLH, PLU, etc.). Jusqu'alors, aucun des modes d'occupation des sols disponibles localement n'était spécifique-

ment dévolu aux tissus urbains tandis que les études urbaines, qualitatives, étaient bien souvent limitées dans l'espace et dans la diversité des tissus abordés.

L'idée de l'AUDeG est donc de traiter du tissu urbain dans toute la transversalité des formes qu'il peut revêtir mais également sur l'intégralité du territoire, en combinant l'exploitation des données SIG et la lecture sensible des paysages urbains.

### TISSU URBAIN

« Le tissu urbain est constitué de la superposition ou de l'imbrication de trois ensembles :

- ◆ le réseau des voies ;
- ◆ les découpages fonciers ;
- ◆ les constructions.

Son analyse procède par l'identification de chacun de ces ensembles, l'étude de leur logique et celle de leurs relations. »

Source : Panerai, *Analyse urbaine*, 1999

## Éléments méthodologiques

Pour réaliser ce travail pionnier, l'AUDeG a opté pour l'utilisation du SIG dans la mesure où il constitue un outil puissant permettant de se concentrer sur la topologie et d'effectuer des requêtes spatiales sur une base de données géographiques. La méthode conçue par l'Agence dans le cadre du présent atlas est basée sur des traitements géomatiques à partir de deux bases de données socles couvrant l'intégralité du territoire : les fichiers fonciers et la BD topo IGN. Issus du retraitement des données MAJIC (mise à jour des informations cadastrales) de la DRFiP

par le CEREMA, les fichiers fonciers fournissent des informations sur l'usage et l'occupation des parcelles. La BD topo contient, quant à elle, des données sur le bâti (type, nature et hauteur). Le croisement de ces deux bases a permis d'aboutir à la caractérisation à l'îlot de 16 tissus urbains répartis en 5 classes (voir figure ci-contre). La section finale de ce document (page 26) expose, dans les détails, la méthodologie déployée.

Si l'approche géomatique a été préférée, c'est parce qu'elle présentait plusieurs avantages. Elle permettait non seulement

de répondre à l'exigence d'exhaustivité que s'était fixée l'Agence mais également de développer une méthode automatisée et pouvant être reproduite et améliorée dans le temps, puisque basée sur des jeux de données produits annuellement. Le modèle SIG mis au point a toutefois ses limites sur certaines parties du territoire où les données socles étaient incomplètes.

### APERÇU DES TISSUS URBAINS DE CAYENNE AU NIVEAU 1 ET AU NIVEAU 2

Réalisation AUDeG 2019



TISSU AGRICOLE				
	Tissu agricole			
TISSU D'ACTIVITES				
	Tissu d'activités			
TISSU MIXTE HABITAT/ACTIVITES				
	Tissu mixte habitat/activités			
TISSU D'HABITAT				
	Individuel lâche		Individuel intermédiaire	
				
	Individuel dense			
				
	Mixte/ indéterminé		Collectif	
TISSU D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS				
	Cimetière			
				
	Santé		Enseignement	
				
	Patrimonial, culturel, religieux			
				
	Sport ou loisirs		Sécurité publique	
				
Administration		Autre/ indifférencié		



# ANALYSE GÉNÉRALE DES TISSUS URBAINS DE LA GUYANE

## Des tissus urbains marqués par une prédominance de l'habitat

Les tissus urbains de la Guyane représentent une superficie totale bâtie de 1341 ha. Les tissus d'habitat comptent pour plus de deux tiers des tissus rencontrés en Guyane (67%, soit 890 ha). L'habitat individuel représente, à lui seul 60% des surfaces bâties (807 ha), devant l'habitat collectif (5%, soit 61 ha) et l'habitat mixte/indéterminé (2%, soit 22 ha). La catégorie des équipements publics vient en seconde position avec 15% des tissus urbains (soit 201 ha) devant les tissus d'activités (11%, soit 144 ha), agricole et le mixte habitat/activités (de l'ordre de 4 % chacun, soit respectivement 47 et 59 ha).

Si l'habitat individuel apparaît comme le type de tissu le plus répandu sur le territoire. Il existe des différences notoires d'une commune à l'autre. Celles-ci portent non seulement sur le mix urbain, c'est-à-dire la proportion respective de chaque catégorie de tissu mais aussi sur les formes que chacun de ces tissus revêtent sur le territoire.

A l'échelle du territoire, la moitié des surfaces d'habitat individuel est occupée par de l'habitat individuel de densité intermédiaire (de 5 à 20 logements/ha) tandis que l'autre moitié est

partagée entre l'habitat individuel dense (plus de 20 logements/ha) et l'habitat lâche (moins de 5 logements/ha).

A l'instar de Papaïchton (79%), Grand-Santi (68%), Awala-Yalimapo (79%) ou Apatou (78%), certaines communes se distinguent par la part relativement élevée des tissus d'habitat individuel qui traduit une prédominance résidentielle. Les tissus d'habitat collectif et de mixte habitat/activités sont, quant à eux, corrélés avec le gradient d'urbanité des communes. Ainsi, ils constituent une part non négligeable des villes telles que Cayenne (20%), Saint-Laurent (9%) ou Kourou (9%).

L'analyse de la répartition du tissu agricole permet de faire ressortir le caractère rural de certaines communes: Macouria (14%), Roura (20%), Montsinéry-Tonnégrande (19%), Régina (12%) ou encore Mana (10%).

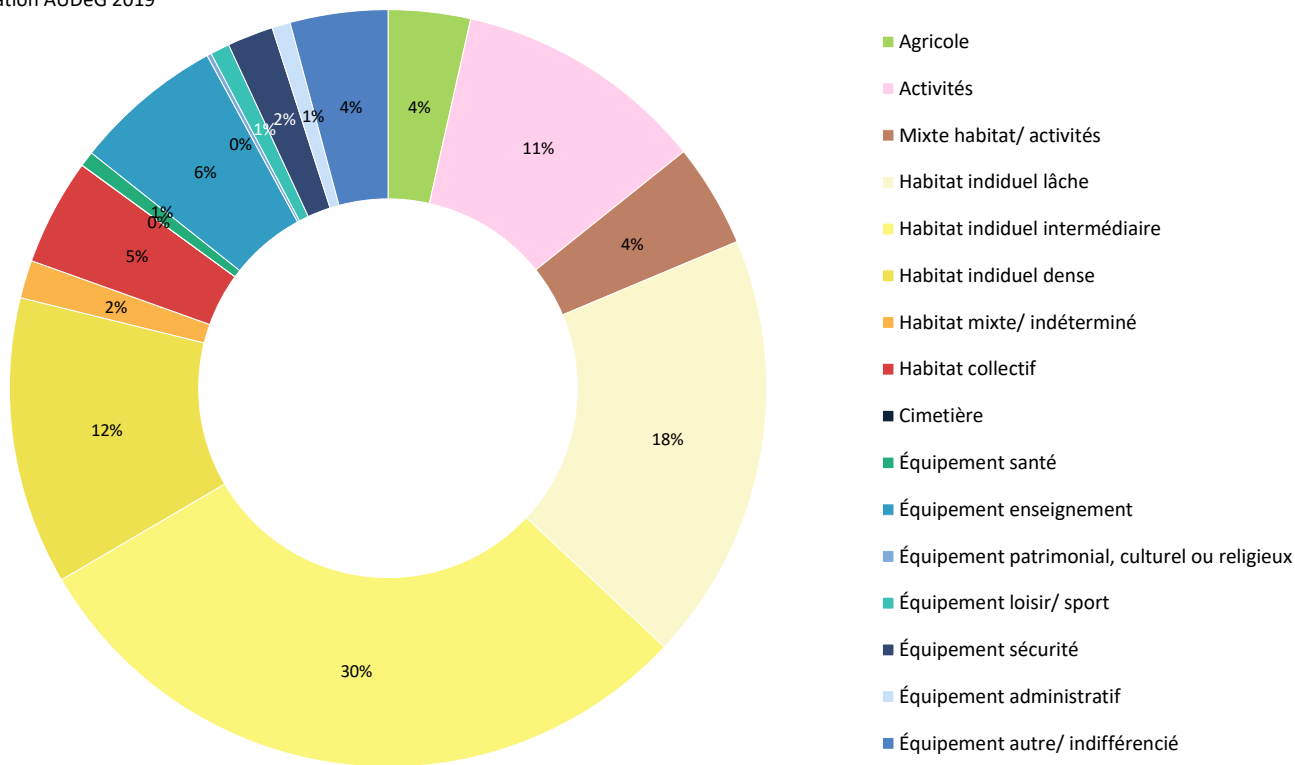
Celle des tissus d'activités permet, elle, de distinguer les grands pôles d'activités tertiaires et secondaires – Cayenne (15%) et Kourou (14%) - des communes plus résidentielles (communes du fleuve et de l'intérieur) parfois dépourvues de ce type de tissu.

### CALCUL DES PARTS

Les chiffres présentés ici ont été calculés sur la base des surfaces bâties des îlots. La variabilité (inter type et inter communale) de la surface des parcelles aurait amené, si elle avait été retenue comme indicateur, à une surreprésentation des parcelles de grande taille (parcelles d'habitat lâche, d'équipement et parcelles agricoles) et à une sous-représentation des communes à la trame parcellaire plus fine. Pour s'affranchir de ces biais, la surface bâtie lui a donc été préférée.

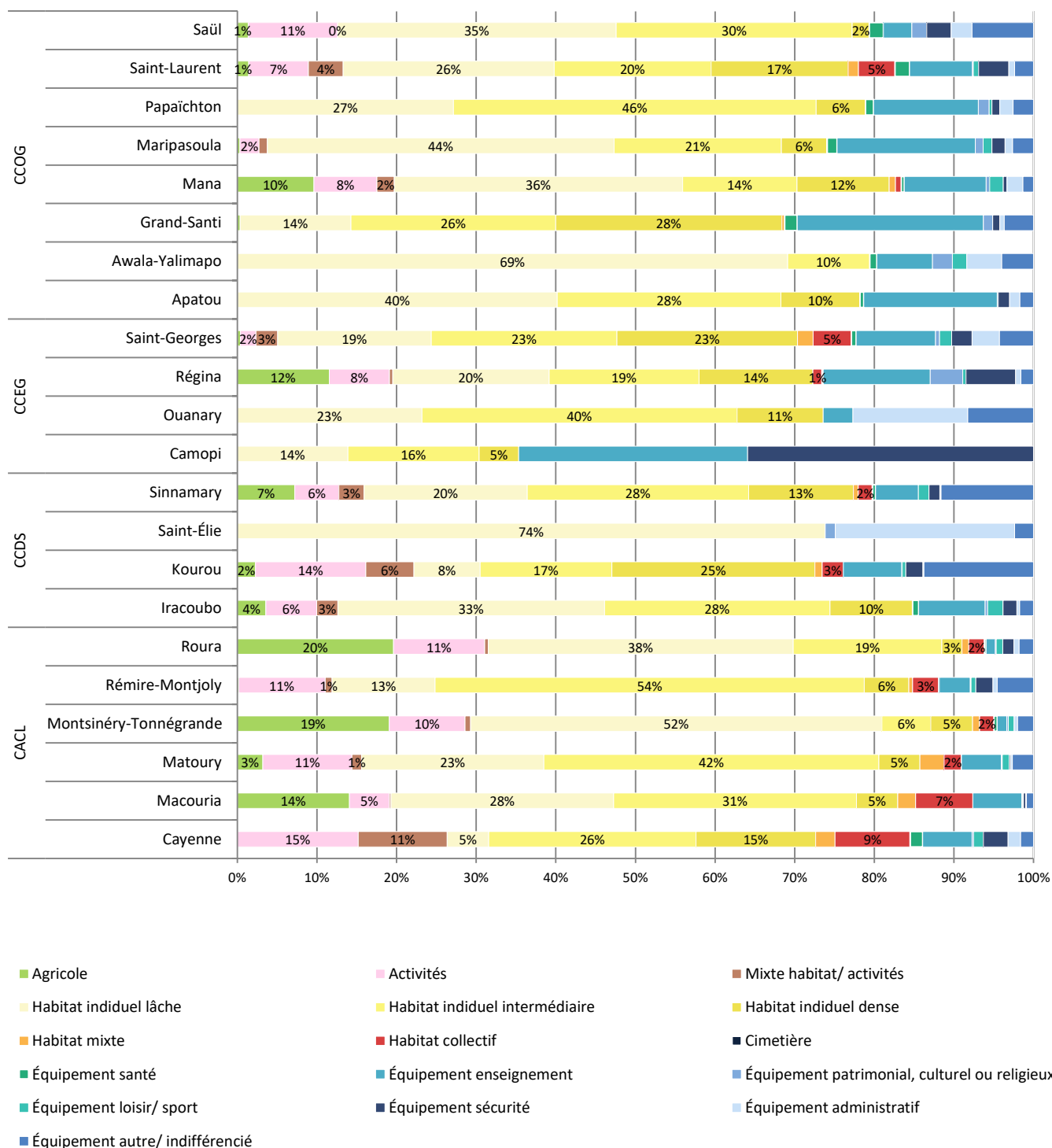


RÉPARTITION DES TISSUS URBAINS DE LA GUYANE  
Réalisation AUDeG 2019



## RÉPARTITION COMMUNALE DES TISSUS GUYANAIS

Réalisation AUDeG 2019



### Un même tissu, différentes formes

Les pages qui suivent donnent à voir les caractéristiques et la répartition des tissus urbains rencontrés en Guyane. Un même type de tissu renvoie à une ou plusieurs formes différentes. Aussi, le but de cet atlas est d'illustrer la diversité de ces formes en insistant sur

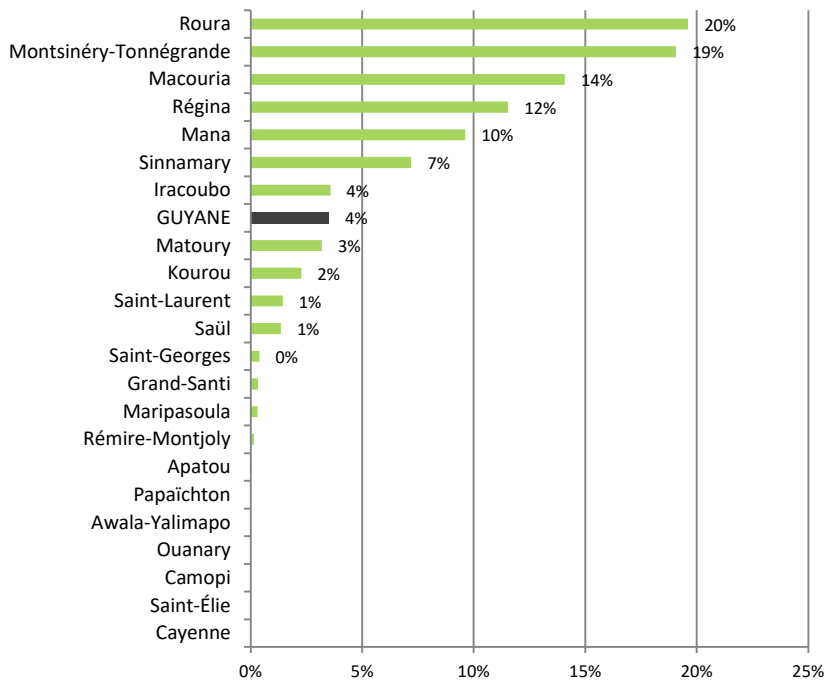
celles qui constituent des motifs récurrents sur le territoire. Il s'agit donc de proposer une grille de lecture de la trame urbaine qui fournisse, pour chaque type de tissu, une analyse contextualisée ainsi qu'une illustration des formes les plus courantes qu'il arbore.

La consultation et le téléchargement de ces données sont possibles en ligne sur GéoGuyane, sur le navigateur cartographique Observatoire du foncier.

# TISSU AGRICOLE

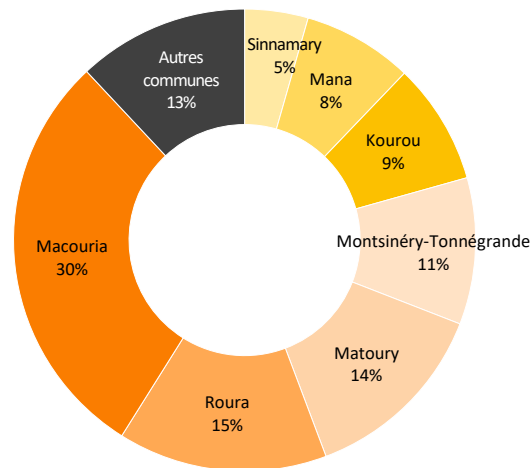
## PART DU TISSU AGRICOLE PAR COMMUNE

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



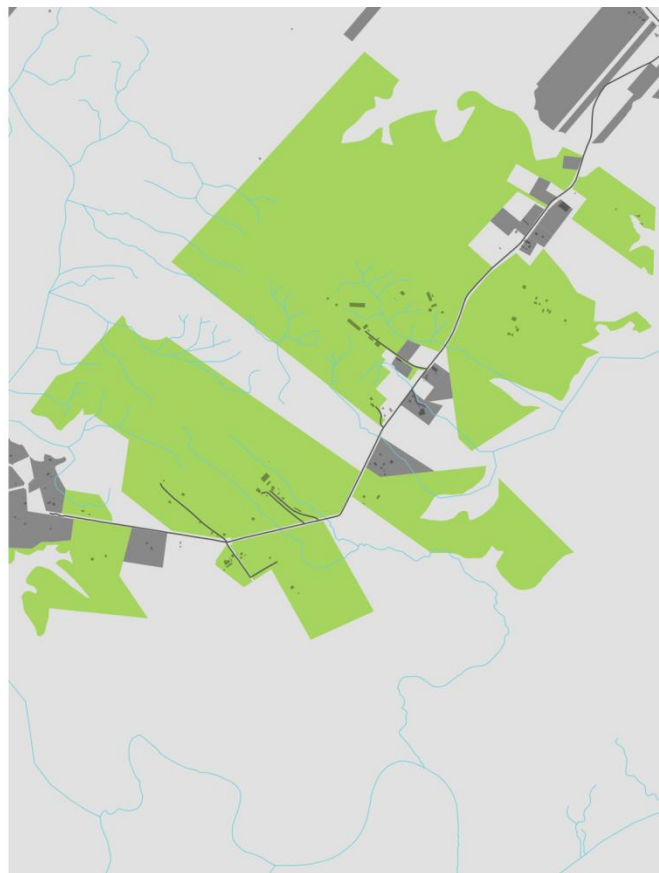
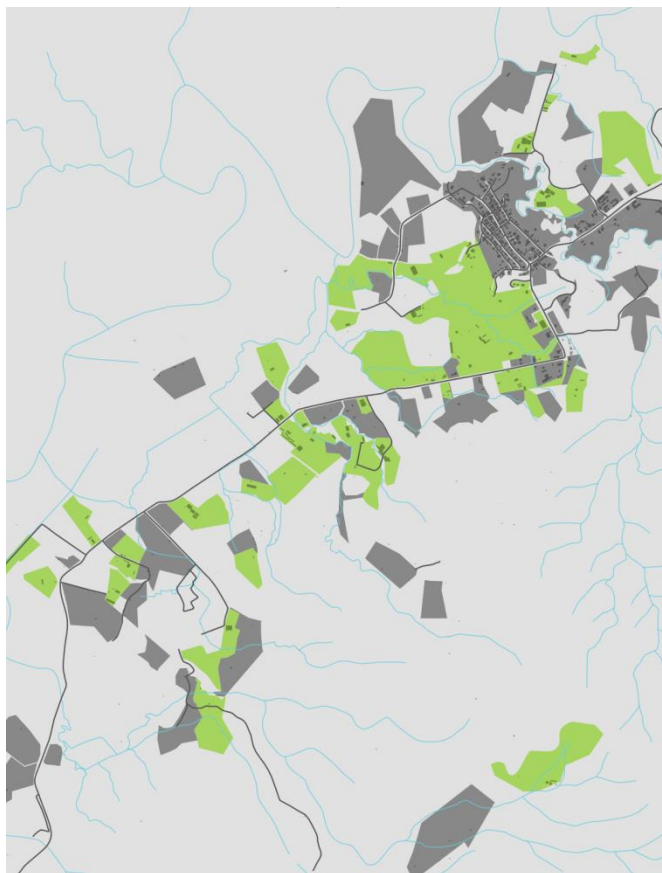
## RÉPARTITION COMMUNALE DU TISSU AGRICOLE

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



## TISSU AGRICOLE À ROURA (CACAO) ET À MONTSINÉRY-TONNÉGRANDE (GALION)

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017





Les îlots agricoles comptent pour 4% (soit 47 ha) du total des surfaces bâties à l'échelle de la Guyane. La part des tissus agricoles est particulièrement bien représentée sur les communes rurales, à savoir : Roura avec 20% (Cacao et Coralie), Montsinéry-Tonnégrande avec 19% (Quesnel, Risquetout et Carapa), Macouria avec 14% (Matiti et la Césarée), Régina avec 12% (Corrossony), Mana avec 10% ou encore Sinnamary avec 7%. De fait, ces communes représentent une part non

négligeable de la totalité du tissu agricole. Macouria en représente ainsi près du tiers. Il convient cependant de préciser que ces chiffres sont basés sur les surfaces bâties - et non parcellaires - en lien avec l'activité agricole. La prise en compte des surfaces de culture (qui ne relèvent pas de la focale de cette étude) donnerait à voir des résultats sensiblement différents. Cela explique notamment la place de Matoury dans la répartition du tissu agricole (14% du total des surfaces bâties). En effet,

celle-ci est due à la présence d'importantes surfaces de serres à Stoupan et au bourg (culture de tomates et pépinière municipale) qui, si elles évoquent un passé agricole, tiennent aujourd'hui une place mineure dans le mix de tissus de la commune (3%).

Le tissu agricole se matérialise généralement sous deux formes : l'habitat agricole et le bâti agricole.

## Habitat agricole

Il s'agit d'un tissu d'habitat individuel dispersé (maison de plain-pied ou en R+1) en lien avec la culture des terres sur lesquelles il est implanté, soit généralement en périphérie des centres urbains. Etant donné les difficultés à établir avec certitude l'activité agricole, cette forme se confond parfois avec celle de l'habitat individuel lâche (qui lui n'est pas en lien direct avec l'agriculture). L'habitat agricole s'insère dans une trame dessinée par les routes ou les pistes, avec une implantation en bord de voie ou en retrait, sur des parcelles de grande taille (de l'ordre de l'hectare) et le plus souvent en lanière.

Ci-contre, un exemple d'habitat agricole à Corrossony, sur la commune de Régina (orthophoto IGN 2016, clichés AUDeG 2007).



## Bâti agricole

Ces îlots sont caractérisés par la présence d'ensembles de locaux techniques dédiés à l'activité agricole ou agro-industrielle (hangars d'élevage, serres, silos, etc.). Les constructions sont le plus souvent implantées sur des grandes parcelles à couvert agricole ou naturel avec une emprise au sol pouvant atteindre plusieurs milliers de mètres carrés.

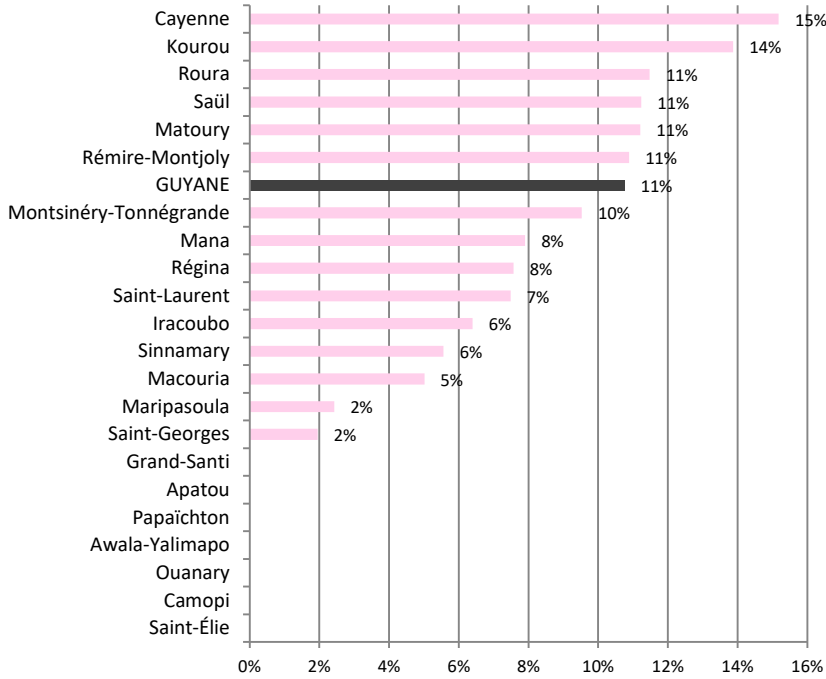
Ci-contre, un ensemble de bâtis agricoles à la Césarée, Macouria. (orthophoto IGN 2016, clichés AUDeG 2007).



# TISSU D'ACTIVITÉS

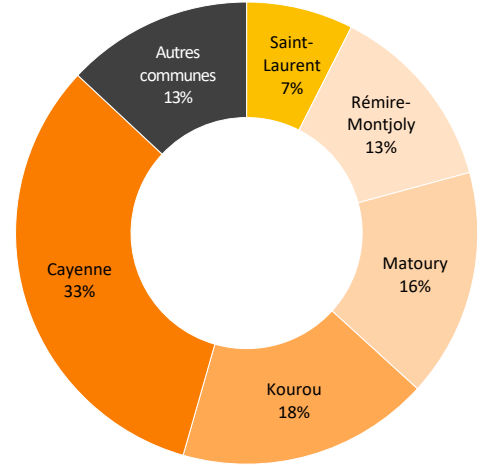
## PART DU TISSU D'ACTIVITÉS PAR COMMUNE

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



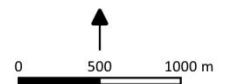
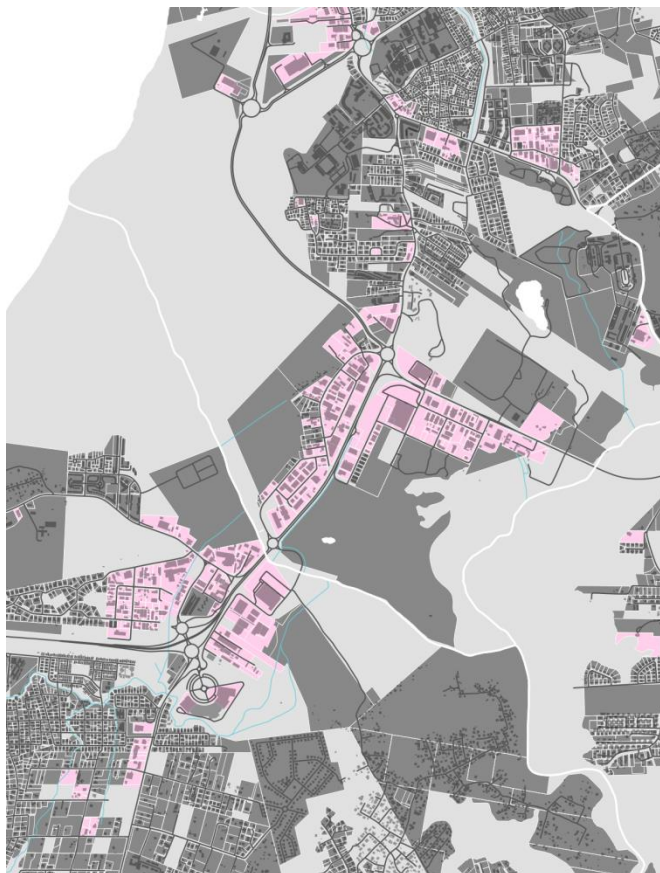
## RÉPARTITION COMMUNALE DU TISSU D'ACTIVITÉS

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



## TISSU D'ACTIVITÉS ENTRE CAYENNE ET MATOURY (COLLERY TERCA) ET À RÉMIRE-MONTJOLY (DÉGRAD-DES CANNES)

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017





En Guyane, le tissu d'activités représente 11% des surfaces bâties, soit 144 ha. Sur la majorité des communes, la prévalence du tissu d'activités oscille autour de cette valeur, variant de (5 à 15%). Sur les autres en revanche, on observe des parts très faibles voire nulles. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait pas d'activité dans ces communes mais plutôt que ces dernières, éparses, ne donnent pas lieu à la

constitution d'un tissu à part entière à l'échelle de l'ilot.

Les communes de Cayenne et de Kourou expriment, quant à elles, des parts significativement plus élevées, du fait de l'étendue des activités et des parcs bâtis qu'elles accueillent : Galmot, Collery, Calimbé et Malterre-Leblond à Cayenne, Pariacabo, Amériques et Cabalou à Kourou. Ces deux communes représentent, à elles seules, plus de

50% des tissus d'activités. La moitié restante est, pour l'essentiel, répartie sur les communes de Matoury avec 16% (Terca et Larivot), Rémire-Montjoly avec 13% (Dégrad des Cannes) et Saint-Laurent avec 7% (Saint-Maurice, Saint-Jean et Malgaches).

Le tissu d'activités se présente sous deux formes : les locaux d'activités et les petits commerces et services.

### Locaux d'activités

Les locaux d'activités comprennent les centres commerciaux, bureaux, hangars, entrepôts ou autres installations industrielles. Leur architecture est caractérisée par la prédominance de la tôle et du style « boîte-à-chaussure ». Ils sont généralement implantés sur des parcelles de grande taille (de l'ordre du millier de mètres carrés) associées à un réseau de voies adaptés aux déplacements automobiles. Les emprises au sol sont variables (de plusieurs milliers à quelques centaines de mètres carrés) selon que les parcelles accueillent des zones de stationnement ou de stockage. Les îlots de locaux d'activités peuvent être regroupés et ainsi former des zones d'activités ou être isolés (carrières, mines).

Ci-contre la zone d'activités économiques de Pariacabo à Kourou. (orthophoto IGN 2016, clichés AUDeG 2018).



### Petits commerces et services

A la différence des locaux d'activités, les petits commerces et services correspondent à des bâtis de taille modeste, de type maison ou immeuble. Il s'agit généralement d'activités commerciales, de restauration, d'hébergement ou d'autres services, généralement intégrés à la trame urbaine.

Ci-contre, un ensemble de petits commerces et services à Rémire-Montjoly (orthophoto IGN 2016, clichés AUDeG 2019).

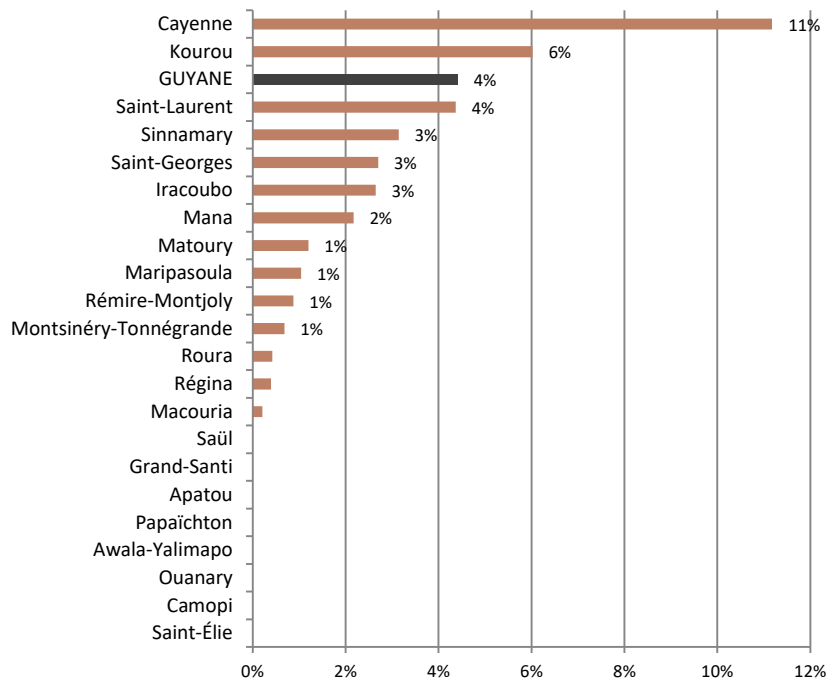




# TISSU MIXTE HABITAT/ ACTIVITÉS

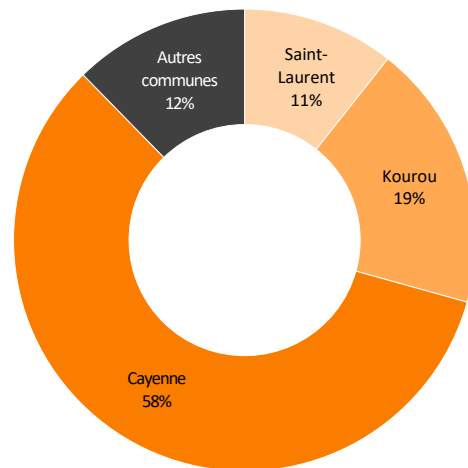
## PART DU TISSU MIXTE HABITAT/ ACTIVITÉS PAR COMMUNE

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



## RÉPARTITION COMMUNALE DU TISSU MIXTE HABITAT/ ACTIVITÉS

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



## TISSU MIXTE HABITAT/ ACTIVITÉS À SAINT-LAURENT (CENTRE) ET À SINNAMARY (BOURG)

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



Le tissu mixte habitat/ activités est un tissu qui mêle usage résidentiel et activités économiques, il compte pour 4% des surfaces bâties à l'échelle de la Guyane, soit 59 ha. Seules Cayenne avec 11% et Kourou avec 6% ont des parts supérieures. La mixité des usages est intrinsèquement liée à la notion de densité. En effet, les activités compatibles avec les usages résidentiels ont

un intérêt à s'implanter dans les zones qui concentrent les populations - donc la main d'œuvre et/ou la demande potentielles. Inversement, les externalités positives de l'activité sont un facteur d'attrait pour l'implantation des populations. Le tissu mixte habitat/ activités est donc un marqueur d'urbanité, on le retrouve principalement dans les centres-villes des com-

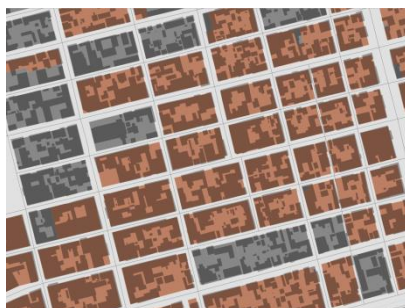
munes de Cayenne (58%), Kourou (19%) et Saint-Laurent (11%). Ailleurs, on l'observe principalement dans les bourgs ; c'est donc également un marqueur de centralité.

Il revêt deux formes : le tissu mixte habitat/activités de centre-ville et le tissu mixte habitat/activités de centre-bourg.

### Tissu mixte habitat/ activités de centre-ville

Le tissu mixte habitat/activités de centre-ville est caractérisé par la pluralité et la juxtaposition des formes. On y trouve de l'habitat collectif (de R+2 à R+5) avec des rez-de-chaussée pouvant être commerçants, ainsi que de l'habitat individuel dont les styles architecturaux, allant de l'époque coloniale (maison créole) à l'époque contemporaine (maison de ville), ne vont pas sans rappeler la dimension historique et patrimoniale. La diversité fonctionnelle de ce tissu encadre fortement des espaces publics alors sollicités pour de multiples usages. L'ensemble forme un front bâti continu marqué par la verticalité et l'orthogonalité de la trame viaire. Certains cœurs d'îlots laissés libres sont le lieu de traitements plus ou moins végétalisés et arborés.

Ci-contre la zone, le centre-ville de Cayenne. (orthophoto IGN 2016, clichés AUDeG 2019).



### Tissu mixte habitat/ activités de centre-bourg

En centre-bourg, le tissu mixte habitat/activités arbore une forme moins dense tout en conservant des composantes semblables à sa forme analogue de centre-ville. Les constructions sont discontinues et de hauteur plus modeste. L'habitat individuel y est majoritaire. On y retrouve généralement la trame en damier.

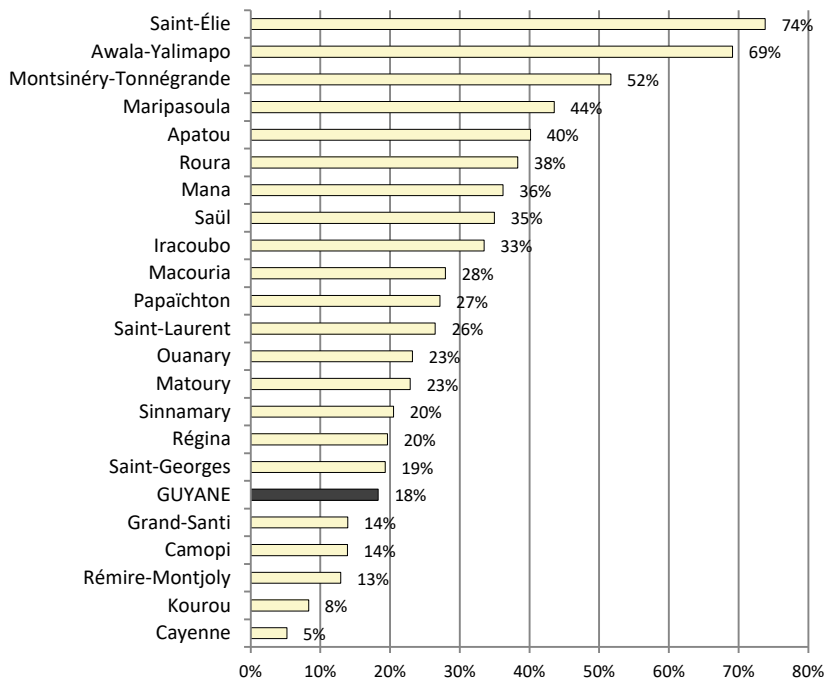
Ci-contre le bourg d'Iracoubo. (orthophoto IGN 2016, clichés AUDeG 2018).



# TISSU D'HABITAT INDIVIDUEL LÂCHE

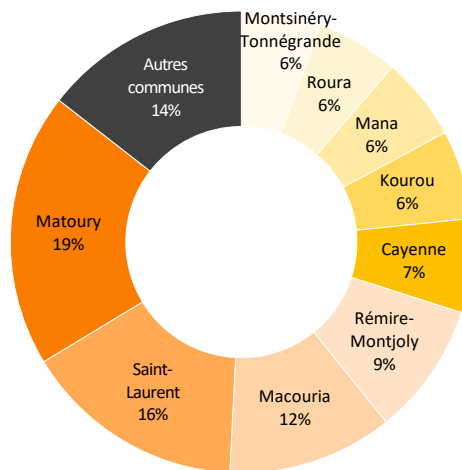
## PART DU TISSU D'HABITAT INDIVIDUEL LÂCHE PAR COMMUNE

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



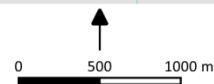
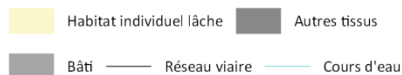
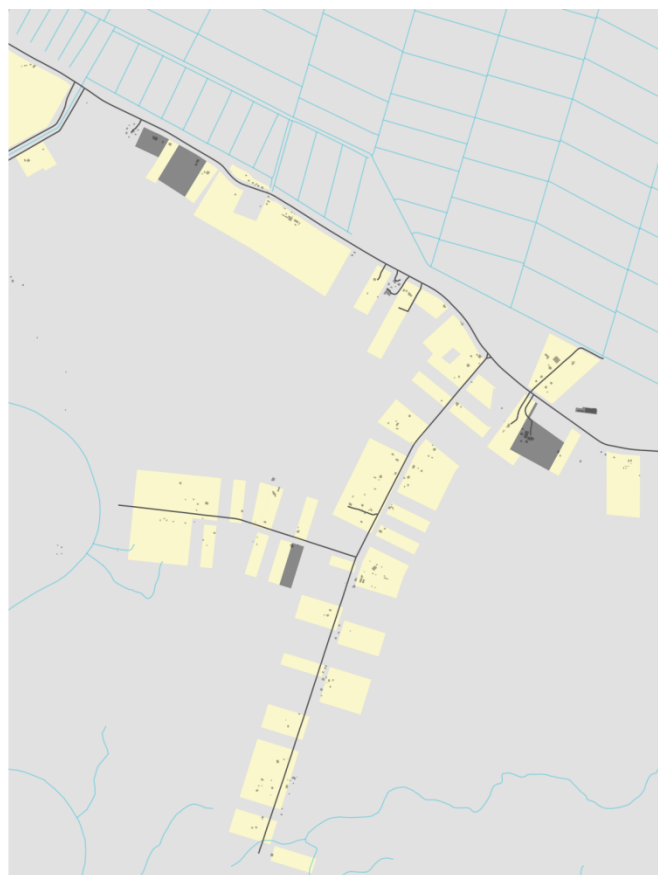
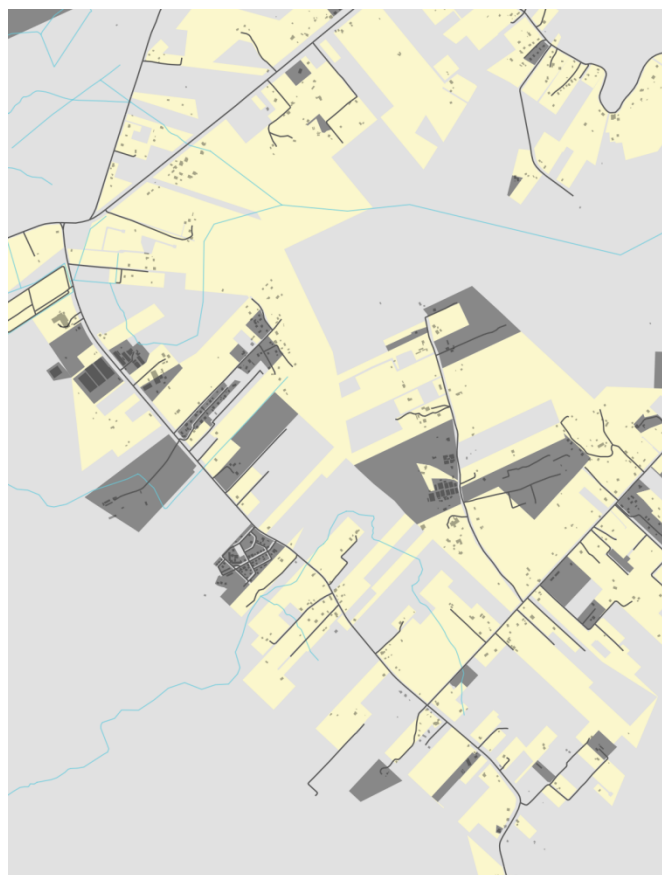
## RÉPARTITION COMMUNALE DU TISSU D'HABITAT INDIVIDUEL LÂCHE

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



## TISSU D'HABITAT INDIVIDUEL LÂCHE À MATOURY (STOUPAN-MOGES) ET À MANA (COUACHI)

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017





L'habitat individuel lâche constitue l'un des types de tissus urbains les plus représentés en Guyane, comptant pour 18% des surfaces bâties, soit 246 ha. On l'observe sur toutes les communes, avec une prévalence qui dépasse souvent les 20%. Matoury (19%), Saint-Laurent (16%) et Macouria (12%) représentent, à elles seules, près de la moitié

(47%) des surfaces bâties d'habitat individuel lâche. Un quart d'entre elles incombe aux communes de Rémire-Montjoly (9%), Cayenne (7%) et Kourou (6%). Néanmoins, en part relative, le tissu d'habitat individuel lâche y tient une place moindre. Cela s'explique par le fait que les tissus d'habitat sont globalement plus denses. A contrario, les

communes qui expriment des forts taux d'habitat individuel lâche (Montsinéry-Tonnégrande, Roura, Mana, etc.) sont marquées par la dimension résidentielle et rurale.

Le tissu d'habitat individuel lâche se présente sous une seule et même forme.

### Habitat individuel lâche

Il s'agit d'un habitat individuel souvent implanté au voisinage de zones cultivées ou naturelles, le long des principaux axes routiers (RN et RD). On y observe des maisons de plain-pied ou en R+1, (disposant éventuellement des dépendances) qui sont généralement agglomérées au plus près des réseaux. Les parcelles sont de grande taille (plus de 5 000 m<sup>2</sup>).

Étant donné les difficultés à établir avec certitude l'activité agricole (problèmes de fiabilité du RPG), cette forme se confond parfois avec l'habitat agricole.

Ci-contre, un exemple d'habitat rural à Saint-Laurent, le long de la RN1 (ortho-photo ALTOA 2017).

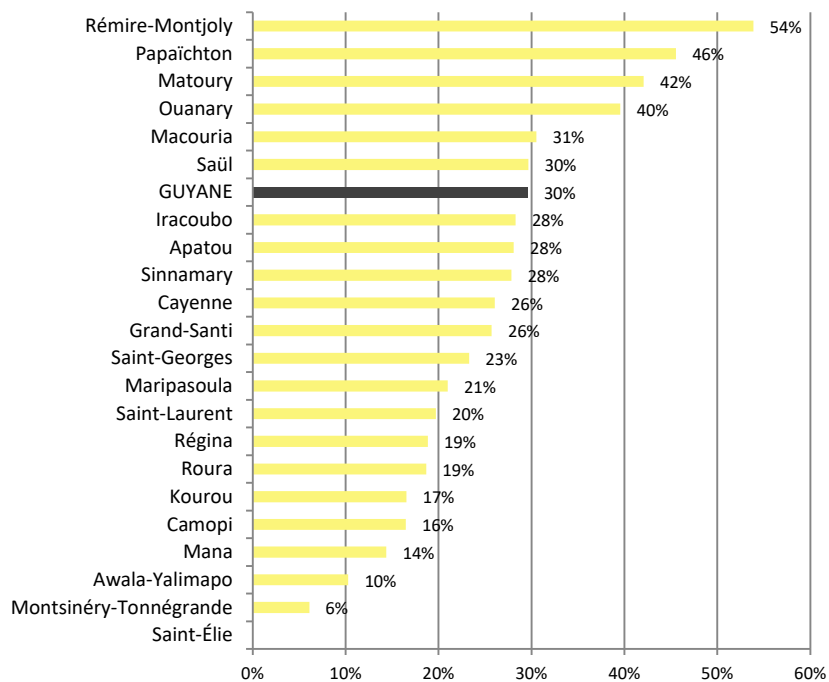
Ci-dessous, un exemple d'habitat lâche à Charvein, Mana (cliché AUDeG 2018).



# TISSU D'HABITAT INDIVIDUEL INTERMÉDIAIRE

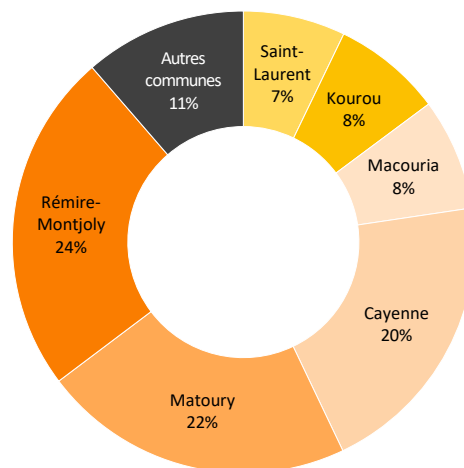
## PART DU TISSU D'HABITAT INDIVIDUEL INTERMÉDIAIRE PAR COMMUNE

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



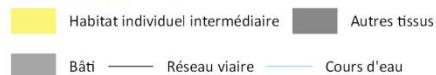
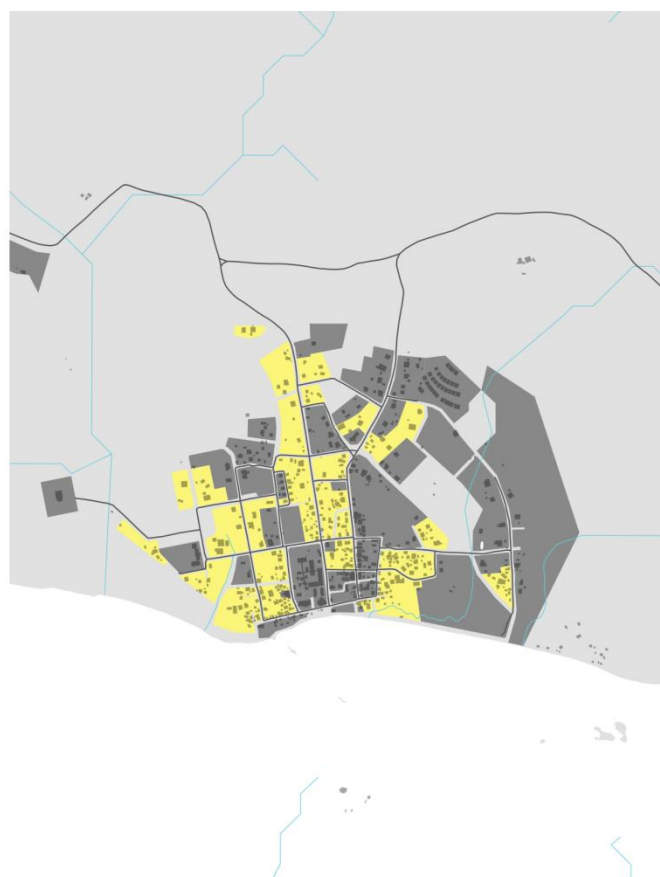
## RÉPARTITION COMMUNALE DU D'HABITAT INDIVIDUEL INTERMÉDIAIRE

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



## TISSU D'HABITAT INDIVIDUEL INTERMÉDIAIRE À RÉMIRE-MONTJOLY (ROUTE DE RÉMIRE) ET À PAPAÏCHTON (BOURG)

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017





Le tissu d'habitat individuel intermédiaire constitue le type de tissu urbain le plus représenté en Guyane, comptant pour près du tiers des tissus guyanais (30%, soit 397 ha). On l'observe sur toutes les communes avec une prévalence allant jusqu'à 54% (à Rémire-

Montjoly). Les deux tiers (66%) des tissus d'habitat individuel intermédiaire sont situés sur les trois communes de l'île de Cayenne : Rémire-Montjoly, Matoury et Cayenne (respectivement 24%, 22% et 20%). Tout comme le tissu

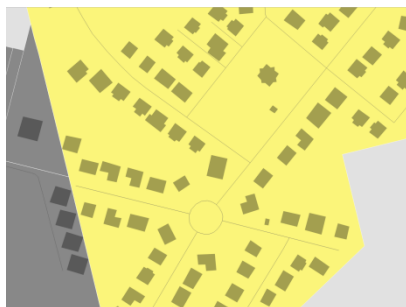
d'habitat individuel lâche, il renvoie à la dimension résidentielle.

On le trouve sous deux formes : l'habitat pavillonnaire intermédiaire et l'habitat individuel intermédiaire organique.

### Habitat pavillonnaire intermédiaire

Généralement localisé en périphérie des centres urbains, l'habitat pavillonnaire intermédiaire représente l'une des formes constitutives d'une large majorité des quartiers résidentiels à relier avec la logique de périurbanisation. Le pavillonnaire intermédiaire donne à voir une certaine homogénéité. Bien souvent issues d'opérations de lotissement, les constructions présentent les mêmes caractéristiques : maison ou petite villa, avec terrain (entre 500 et 1000 m<sup>2</sup>), parcellaire régulier (carré ou rectangle), implantation du bâti au centre de la parcelle, en recul des limites séparatives, maillage viaire orthogonal ou en arête de poisson. La part de végétal au sein de jardins privatifs peut être plus ou moins conséquente.

Ci-contre, le lotissement Maya, à Matoury (orthophoto IGN 2016, clichés AUDeG 2003).



### Habitat individuel intermédiaire organique

On retrouve la forme habitat individuel intermédiaire organique dans les bourgs mais également dans les quartiers résidentiels. Ces îlots se caractérisent par l'hétérogénéité des formes du bâti (de la villa, à l'habitat de fortune, en passant par la case ou encore la maison de ville). A la différence du pavillonnaire, ici, les limites des terrains d'assiette des constructions et des parcelles ne coïncident pas forcément. Cette forme, organique, trahit souvent une logique d'aménagement et de construction spontanés, par juxtaposition, qui n'intègre pas nécessairement de réflexion d'ensemble. Le tracé de voies de desserte, soumis aux éventuelles contraintes topographiques et hydrographiques, n'est pas forcément rectiligne.

Ci-contre, le quartier Sablance, à Macouria (orthophoto IGN 2016, clichés AUDeG 2014).

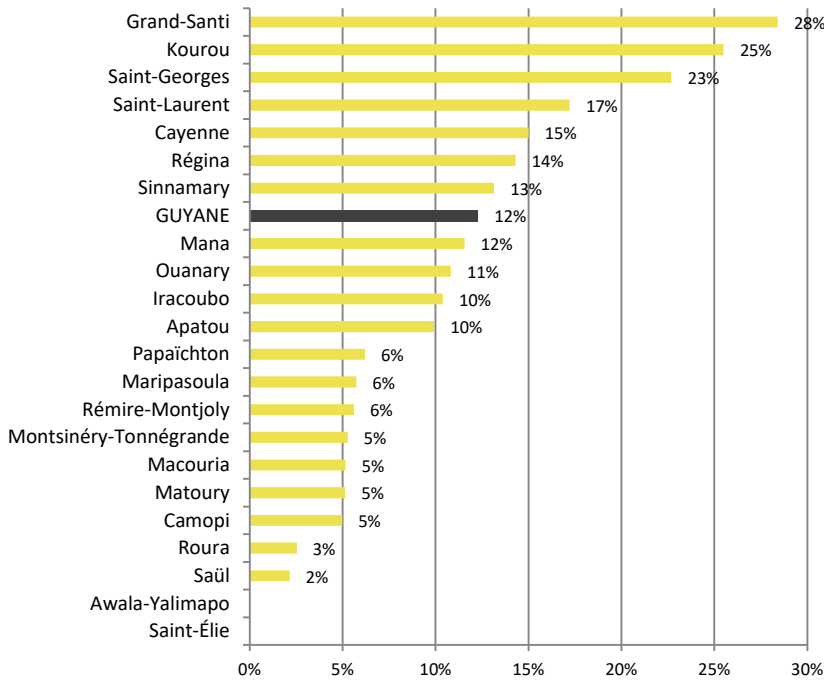




# TISSU D'HABITAT INDIVIDUEL DENSE

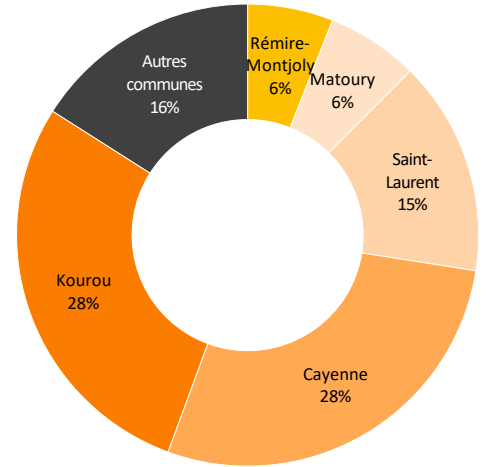
## PART DU TISSU D'HABITAT INDIVIDUEL DENSE PAR COMMUNE

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



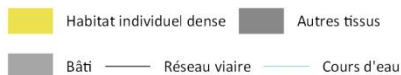
## RÉPARTITION COMMUNALE DU D'HABITAT INDIVIDUEL DENSE

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



## TISSU D'HABITAT INDIVIDUEL DENSE À KOUROU (CENTRE) ET À MANA (BOURG)

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



A l'échelle de la Guyane, le tissu d'habitat individuel dense représente 12% des surfaces bâties, soit 165 ha. Il est concentré sur les communes les plus peuplées. L'ensemble Kourou (28%), Cayenne (28%), Saint-Laurent (15%) en représente ainsi plus des deux tiers (71%). En part relative, cela-dit, les variations d'une commune à l'autre sont conséquentes. On distingue deux

catégories : les communes comme Grand Santi (28%), Kourou (25%) ou encore Saint-Georges (23%), où la part des tissus d'habitat individuel dense dépasse largement la moyenne de Guyane (12%) et celles qui, à l'image de Saül (2%), Roura (3%) ou Camopi, ont des parts relatives très modestes. Si les premières ont des centralités fortes autour desquelles viennent s'agréger

les constructions, les secondes, de par leur multi-polarité, ne donnent pas lieu à la sédimentation d'un habitat dense dans les mêmes proportions.

Le tissu d'habitat individuel dense se présente deux formes : l'habitat pavillonnaire dense/ maison en bande et l'habitat individuel dense organique.

### Habitat pavillonnaire dense/ maisons en bande

L'habitat pavillonnaire dense/ maison en bande se matérialise sous forme d'îlots homogènes. Les maisons, bâties sur un même modèle (sur deux niveaux, plus rarement de plain-pied), disposent de jardinets. Elles peuvent être implantées au centre de la parcelle ou constituer des ensembles jointifs (maisons en bande) et ainsi disposer de cours-avant et/ou cours-arrière.

Ci-contre, un exemple de maisons en bande : la résidence les Pépites à Cayenne, (orthophoto IGN 2016, clichés AUDEG 2010).



### Habitat individuel dense organique

C'est la forme densifiée de l'individuel intermédiaire organique. On la trouve dans les bourgs, les centres-villes et certains quartiers résidentiels denses. Elle est composée de maisons implantées sur des parcelles de taille réduite (500 m<sup>2</sup> ou moins), en alignement sur la rue ou en retrait, le cas échéant, des arrière-cours. Les hauteurs peuvent être variables (de R+0 à R+2) et donnent à voir des ensembles hétérogènes.

Ci-contre, le quartier Bonhomme à Cayenne, un exemple d'habitat individuel dense organique (orthophoto IGN 2016, clichés AUDEG 2011).

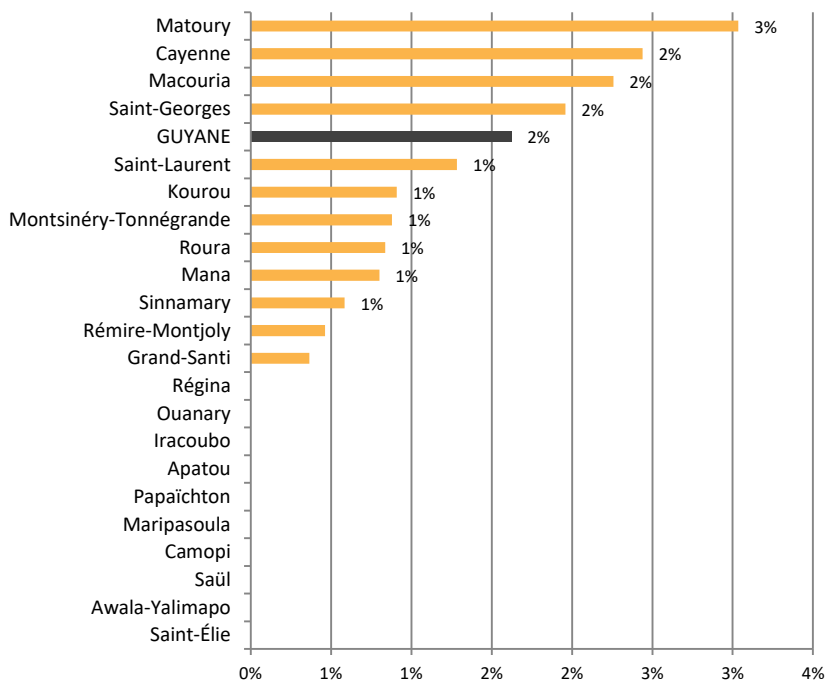




# TISSU D'HABITAT MIXTE/ INDÉTERMINÉ

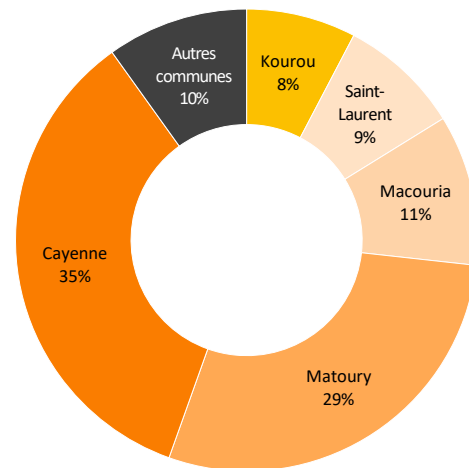
## PART DU TISSU D'HABITAT MIXTE PAR COMMUNE

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



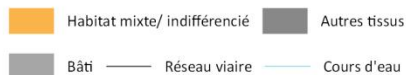
## RÉPARTITION COMMUNALE DU TISSU D'HABITAT MIXTE

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



## TISSU D'HABITAT MIXTE/ INDÉTERMINÉ À CAYENNE ET À SAINT-LAURENT

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017





Sur l'ensemble des communes, le tissu d'habitat mixte/indéterminé est peu observé car la modélisation aboutit, dans la plupart des cas, à l'identification d'un type de tissu déterminé (habitat individuel, habitat collectif ou mixte habitat/ activité). Les rares cas où il est observé correspondent soit à des

formes dont le gabarit (hauteur, emprise au sol) ou les données attributaires des fichiers fonciers ne permettent pas l'identification, soit à des îlots comprenant de l'habitat collectif et de l'habitat individuel en des proportions comparables. Aussi, il est difficile de tirer des conclusions à partir des don-

nées part et de répartition présentées ci-dessus.

Etant donné la multiplicité des formes auxquelles ces cas de figures renvoient, il n'y a pas lieu de faire une analyse spécifique de ce type de tissu.

### Exemple d'îlot mixte/ indéterminé

Dans les cas où il correspond à un mélange d'habitat collectif et individuel, ce type de tissu revêt des formes pouvant être variables. En général, il rassemble des maisons mitoyennes (R+1) et des petits collectifs (R+2).

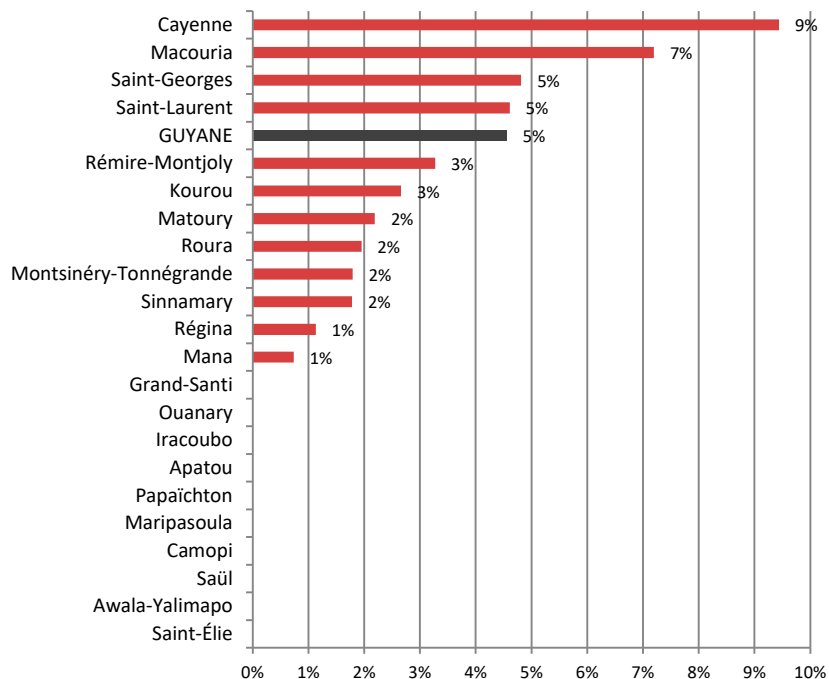
Ci-contre, la résidence Zénith II à Matoury (orthophoto IGN 2016, clichés AUDeG 2010).



# TISSU D'HABITAT COLLECTIF

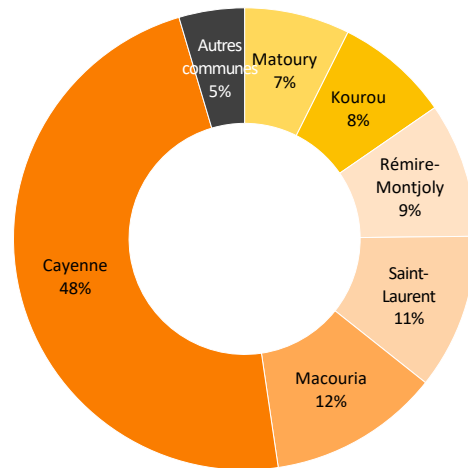
## PART DU TISSU D'HABITAT COLLECTIF PAR COMMUNE

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



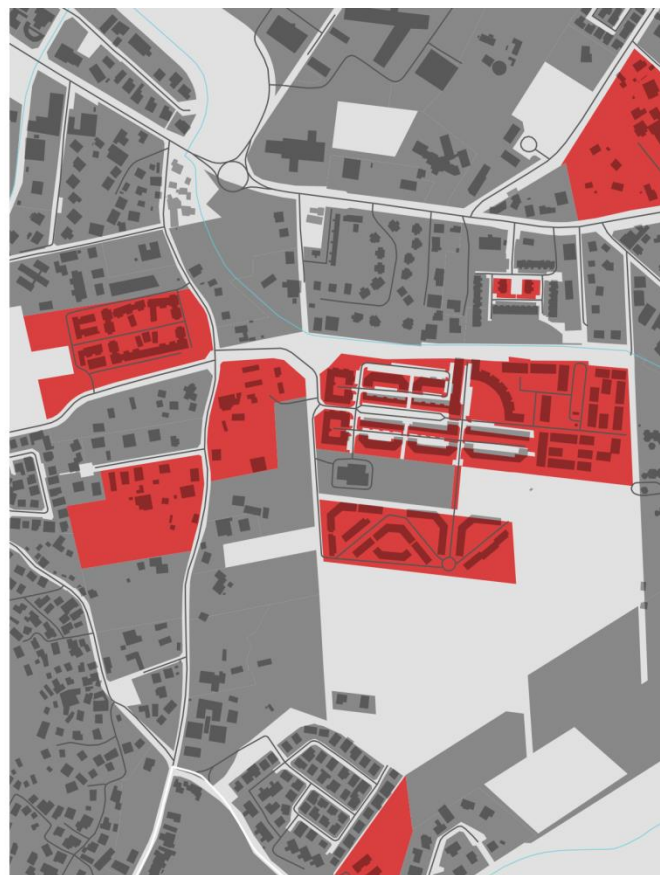
## RÉPARTITION COMMUNALE DU TISSU D'HABITAT COLLECTIF

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



## TISSU D'HABITAT COLLECTIF A KOUROU ET A CAYENNE (MONT LUCAS)

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



Le tissu d'habitat collectif tient une part relativement faible comparativement aux autres types de tissus d'habitat : 5% du total des surfaces bâties à l'échelle de la Guyane, soit 61 ha. Sur la majorité des communes (18 sur 22), il compte pour moins de 5% de la surface bâtie. Seules Macouria et Cayenne affichent des taux significativement supérieurs avec respectivement 7 et 9%. Du reste

Cayenne représente à elle seule près de la moitié des îlots d'habitat collectif (48%) tandis que l'autre moitié est répartie sur les communes de Macouria, Saint-Laurent, Rémire-Montjoly, Kourou et Matoury (respectivement 12%, 11%, 9%, 8% et 7%). Il s'agit là des communes les plus peuplées. En effet, l'habitat collectif est la forme d'habitat qui atteint les niveaux de densité les

plus élevés. Ainsi, plus il est représenté dans une commune donnée, plus celle-ci est dense et, par voie de conséquence, peuplée. La majorité des cas rencontrés constitue des opérations de logements sociaux.

Le tissu d'habitat collectif se présente sous deux formes : l'habitat collectif en barre ou plot et les petits collectifs.

### Habitat collectif en barre ou plot

L'habitat collectif en barre ou plot est formé par de grands ensembles de logements avec des densités dépassant 50 logt/ha. Les constructions s'étirent horizontalement ou plus rarement verticalement (de R+3 jusqu'à R+7, un seul cas à Cayenne en R+8 avec les 2 tours Floraliés devant être prochainement démolies). Elles sont implantées sur de grandes parcelles (plusieurs milliers de mètres carrés) à l'alignement ou en retrait des voies publiques suivant ou indépendamment de leur dessin et associées à de vastes espaces libres plus ou moins structurés intégrant des zones de stationnement et/ou des zones engazonnées et arborées.

Ci-contre, un ensemble d'habitat collectif à Soula, Macouria (orthophoto IGN 2016, clichés AUDeG 2018).



### Petits collectifs

Les îlots de petits collectifs sont généralement moins imposants que la forme décrite précédemment. Les hauteurs ne dépassent pas le R+3. Ils peuvent constituer de petits îlots au sein des tissus d'habitat individuel.

Ci-contre, la résidence Sapotille à Saint-Laurent. (orthophoto ALTOA 2017, clichés AUDeG 2010).

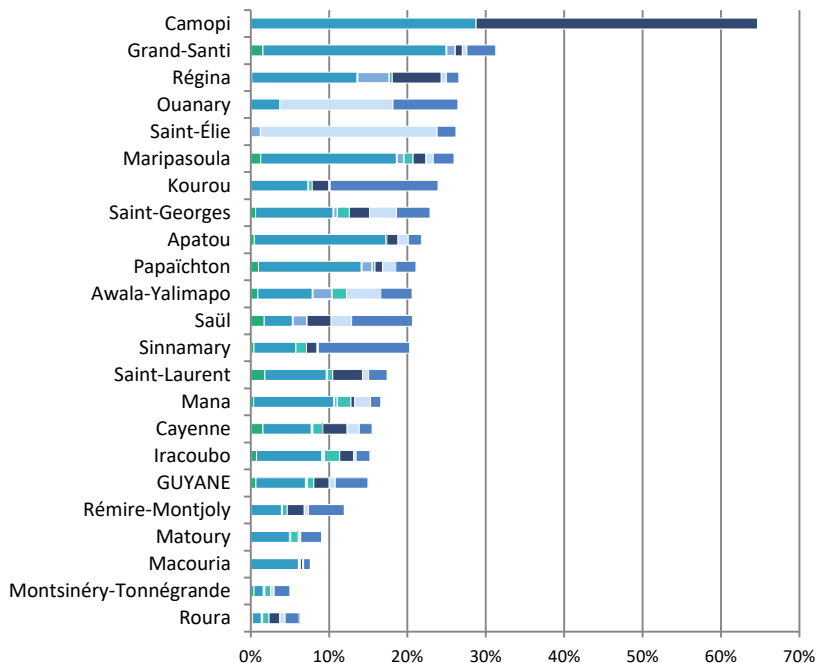




# TISSUS D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS

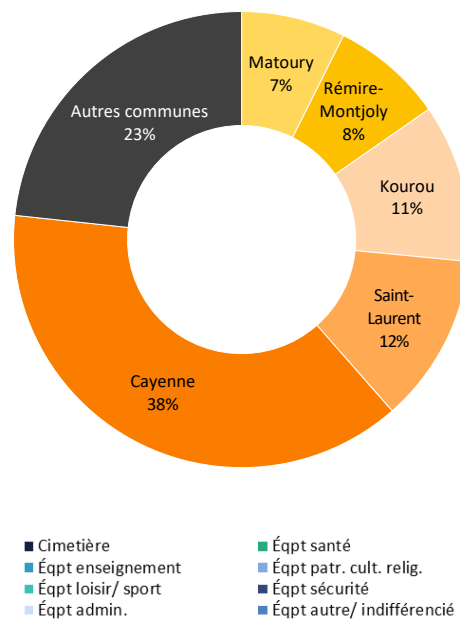
## PART DES TISSUS D'ÉQUIPEMENTS PAR COMMUNE

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



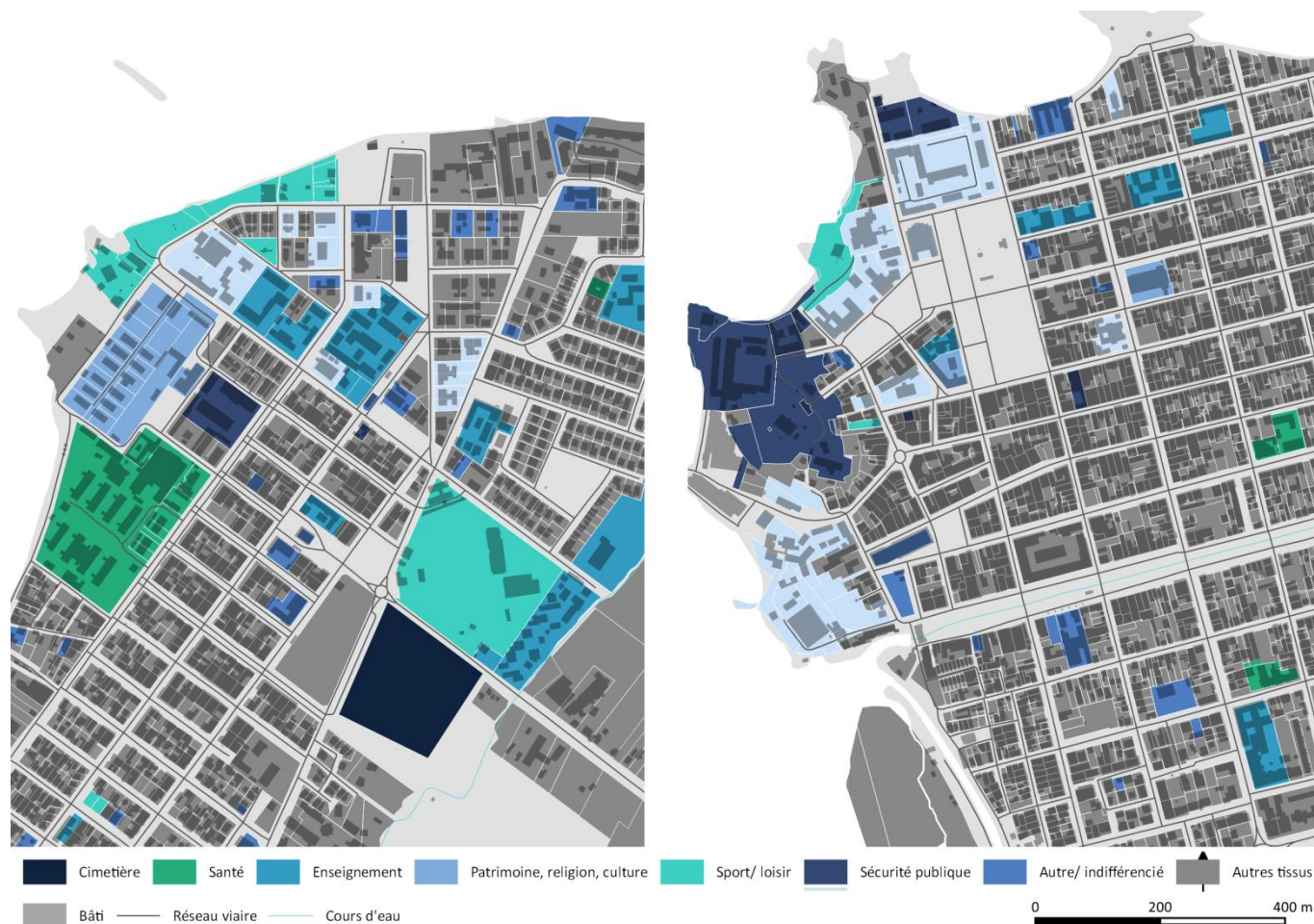
## RÉPARTITION COMMUNALE DES TISSUS D'ÉQUIPEMENTS

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



## TISSU D'ÉQUIPEMENTS DANS LES CENTRES-VILLE DE SAINT-LAURENT ET DE CAYENNE

Réalisation AUDeG 2019 d'après fichiers fonciers 2017, IGN 2017, DRFiP 2017



La part des tissus d'équipements publics varie, pour la plupart des communes, entre 5 et 20% ; elle est de 15% à l'échelle de la Guyane, soit 201 ha. On constate que les établissements publics les plus représentés sont ceux d'enseignement et que les communes les plus urbanisées, ont des parts relatives d'équipement faibles tandis que les communes moins urbanisées ont des parts d'équipements élevées. Cela s'explique par le fait que les communes urbanisées totalisent des surfaces bâties considérables et que, par consé-

quent, les tissus d'équipements publics sont comparativement moins prévalents. Sur Kourou et Sinnamary, les hautes valeurs observées pour les équipements indifférenciés correspondent au centre spatial guyanais (établissement public à caractère industriel et commercial) qui est considéré comme un équipement. Les communes qui expriment un taux d'équipement supérieur à 20% sont celles pour lesquelles la modélisation a montré ses limites (voir partie méthodologie). S'agissant de la répartition communale, on consi-

tate sans surprise que Cayenne et Saint-Laurent concentrent 50% des équipements publics de Guyane. Cela s'explique par la dimension historique de ces deux villes où sont implantés les administrations et équipements majeurs du territoire.

Le tissu d'équipements publics se présente sous deux formes : les équipements totems et les équipements intégrés.

## Équipements totems

Les équipements totems ont la particularité de présenter une architecture remarquable. Les îlots, donnent à voir des constructions à l'architecture atypiques, le plus souvent mises en scène : retrait, volumes importants, traitement paysager, jeux de lumière. Ces édifices renvoient à différentes époques (coloniale, moderne ou contemporaine) et constituent des marqueurs de l'identité communale. Ils renvoient également à une maîtrise publique forte et laissent entrevoir une mutabilité ultérieure faible.

Ci-contre (de haut en bas et de gauche à droite) : la maison de la forêt et des bois de Guyane à Cayenne, la sous-préfecture de Saint-Laurent, la mairie de Régina, l'église Saint-Joseph de Mana (clichés AUDeG 2018, 2009 et 2008).



## Équipements intégrés

A la différence des équipements totems, les équipements intégrés sont fondus dans la trame urbaine. Il s'agit de bâtiments d'équipements mitoyens entre eux ou avec d'autres typologies formant l'îlot. Ils sont le fruit d'une architecture vernaculaire ou fonctionnaliste qui est le plus souvent diluée dans le continuum bâti tout en proposant une belle optimisation du foncier.

Ci-contre (de haut en bas et de gauche à droite) : l'office du tourisme de Cayenne, l'école Raoul Roumillac à Matoury, l'école Dorville Leonço à Cayenne, le service des routes à Cayenne (clichés AUDeG 2018, 2009 et 2008).





# MÉTHODOLOGIE

## Modélisation

### Recensement du bâti

Cet atlas donne à voir la diversité des tissus rencontrés sur le territoire guyanais, à partir d'un modèle SIG élaboré à l'échelle de la parcelle. Le modèle a été développé avec le logiciel PG Admin (un système de gestion de base de données), à partir du croisement de trois sources de données socle :

- ◆ Fichiers fonciers : données MAJIC (mise à jour des informations cadastrales) de la DRFiP retraitées par le CEREMA.
  - ◆ Bâti de la BD topo de l'IGN
  - ◆ Bâti du cadastre
- Les bâtis de la BD topo et du cadastre ont été fusionnés afin d'avoir une cartographie du bâti la plus exhaustive possible.

Les traitements ont aussi mobilisé des bases complémentaires, notamment les données de l'AUDeG sur l'urbanisation spontanée (pour pallier les défauts de mise à jour régulière et exhaustive de la BD topo et du cadastre) ainsi que les bases équipements disponibles localement et des données relatives à l'agriculture.

### ◆ Données de base

Type de donnée	Couches exploitées	Millésime	Variabes exploitées
Fichiers fonciers CEREMA	PNB_10 : Propriétés non bâties (parcelles) TUP (unités parcellaires)	2017	idpar, spevdom_s, nlocal, nlog, nloccom, nloccomter, nloccomsec, nlocmaison, nlocappt, typprop, typges
BD topo IGN	Bâti (remarquable, indifférencié, industriel)	2017	hauteur, nature, surface au sol
	Points d'activité ou d'intérêt (PAI)	2017	Type de PAI (cimetière, gendarmerie, préfecture, etc.)
	Terrains de sport	2017	
BD cadastrale DRFiP	Bâti (dur et léger)	2017	surface au sol

### ◆ Données annexes

Type de donnée	Couches exploitées	Millésime	Variabes exploitées
Urbanisation spontanée AUDeG	Bâti spontané	2015	
Équipements CTG, ARS, Rectorat	Équipements de santé, de sécurité, d'enseignement	2013, 2014	
RPG DAAF	RPG	2016	

### Détermination de l'usage des parcelles

Dans un premier temps, la modélisation a fait intervenir des croisements successifs entre ces jeux de données afin d'attribuer à chaque parcelle un type d'usage : agricole, activité, habitat ou équipement public.

Cette caractérisation s'est faite suivant plusieurs principes (voir schéma ci-contre) :

#### ◆ Bâti / non-bâti

Ont été considérées comme bâties, les parcelles présentant une surface bâtie minimum de 50 m<sup>2</sup> et un coefficient d'emprise au sol supérieur à 0,1% ou les parcelles ayant une densité minimum de un local (respectivement une construction spontanée) pour deux hectares. Ces limites ont été fixées de manière empirique, avec l'objectif de ne pas exclure les parcelles d'habitat lâche.

#### ◆ Agricole

L'activité agricole a été identifiée à partir des bâtis agricoles de la BD topo (serres, hangars, silos etc.) et des parcelles recensées au RPG (recensement parcellaire graphique de la DAAF).

#### ◆ Activités

Les parcelles d'activité (tertiaire et secondaire) ont été déterminées à l'aide du bâti de la BD topo (bâti industriel et bâti commercial). Les fichiers fonciers, et notamment les données concernant l'usage et le type de local, ont également été sollicités dans l'identification de ces parcelles.

#### ◆ Équipements publics

Les équipements publics ont d'abord été repérés avec le bâti remarquable de la BD topo (mairies, églises, bâtiments sportifs, etc.) ainsi qu'avec les données fichiers fonciers ; en considérant comme équipement toute parcelle d'activité

ayant un propriétaire et, le cas échéant, un gestionnaire publics. La précision du type d'équipement s'est faite à partir des points d'activité et d'intérêts (PAI) de la BD topo et des bases de données équipement locales (agence régionale de santé, Collectivité territoriale de Guyane et rectorat). Les équipements non publics (établissements d'enseignement privés, cliniques, équipements sportifs privés, etc.) ont été considérés comme des tissus d'activités.

#### ◆ Habitat

Toutes les parcelles, pour lesquelles les fichiers fonciers indiquaient un usage d'habitation ainsi que toutes celles qui n'entraient pas dans les catégories précédentes ont été classées comme des parcelles d'habitat. Le type d'habitat (individuel ou collectif) a été déterminé à partir des données fichiers fonciers (nombre d'appartements/ nombre de maisons). Quand cela n'était pas pos-



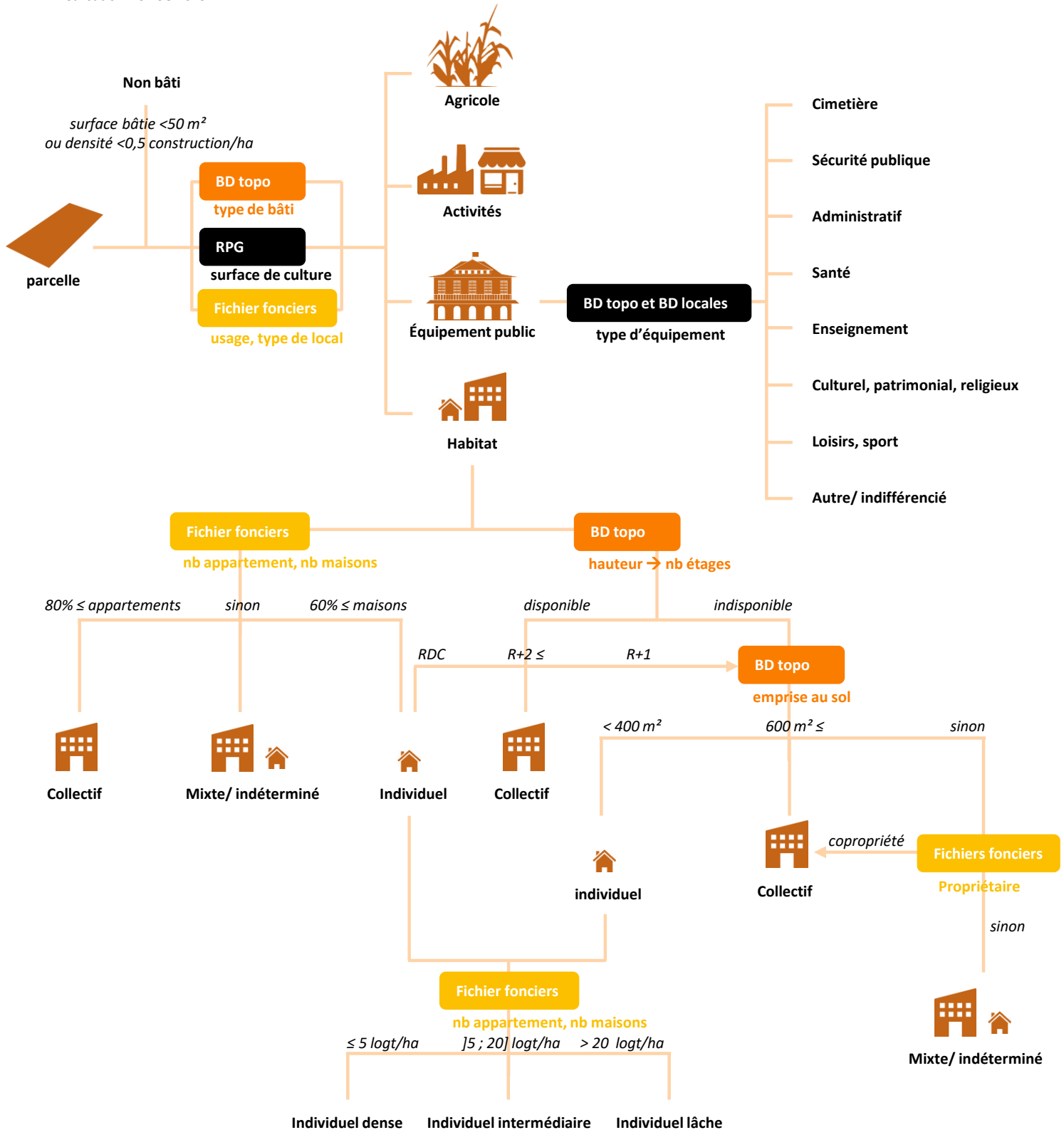
sible, la distinction s'est faite selon les données d'emprise au sol et de hauteur de la BD topo et selon la propriété. Les parcelles bâties pour lesquelles il était impossible d'identifier un type d'habitat

majoritaire ont été classées dans la catégorie habitat mixte/ indéterminé. S'agissant de l'habitat individuel, trois classes de densité ont été définies (lâche, intermédiaire et dense) en fonc-

tion des informations disponibles dans les fichiers fonciers (nombre de logements).

### DÉTERMINATION DE L'USAGE DES PARCELLES BÂTIES

Réalisation AUDeG 2019



### Lissage de la parcelle à l'îlot

Une fois qu'il a été défini un type de tissu urbain pour chaque parcelle, un lissage a été réalisé afin de fusionner, dans un premier temps, les parcelles contiguës de même type et de même commune : les îlots (voir schéma ci-dessous). Dans un second temps, les ensembles de parcelles n'atteignant pas

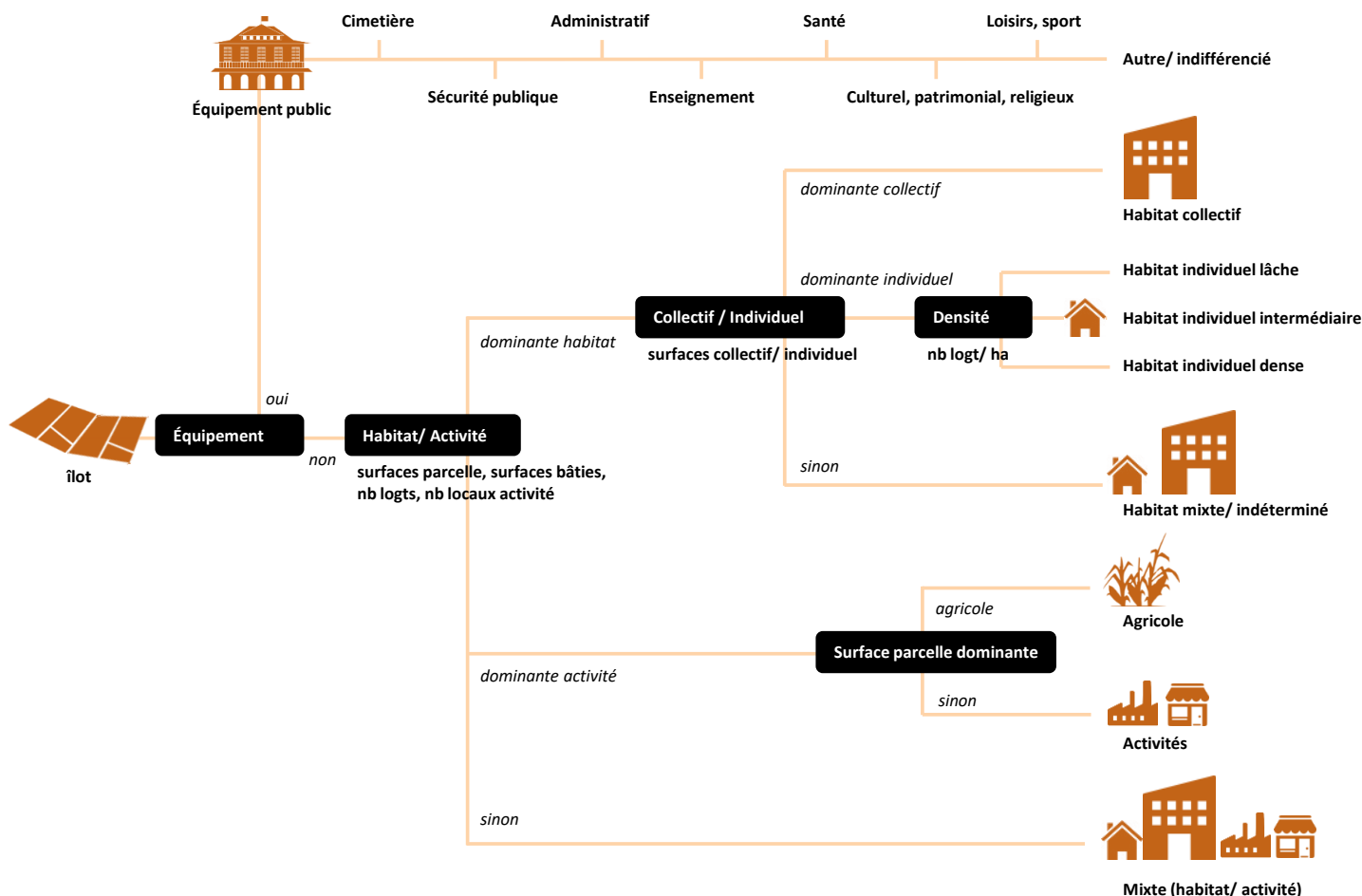
la taille critique de 5 000 m<sup>2</sup> ont été refusionnés avec les îlots contigus. Le type de chaque îlot a par la suite été déterminé à partir des caractéristiques des parcelles qu'il contenait (type, surface, nombre, surfaces bâties, nombre de logements, nombre de locaux d'activité, etc.).

Cette classification a permis d'obtenir une nomenclature à deux niveaux :

- ◆ 5 classes au niveau 1
  - ◆ 16 classes au niveau 2
- indiquant le type de tissu urbain représenté dans chaque îlot (voir figure en infra).

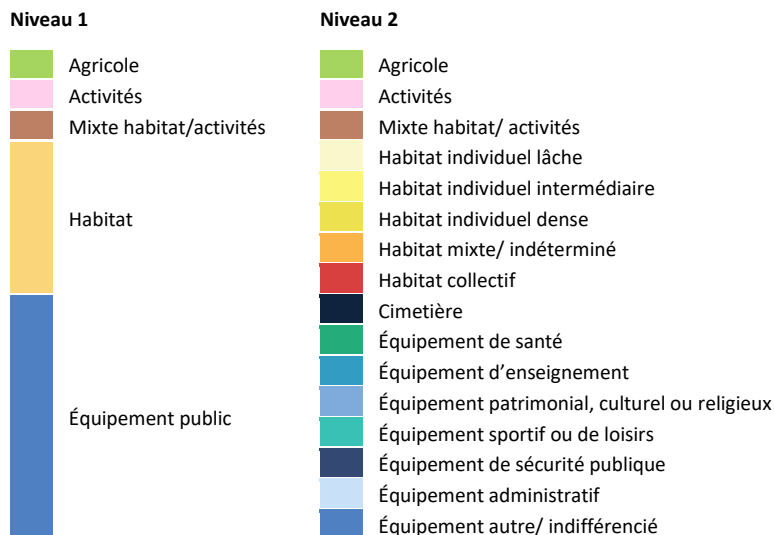
### DÉTERMINATION DU TYPE D'ÎLOT BÂTIS

Réalisation AUDeG 2019



### NOMENCLATURE DES TISSUS URBAINS GUYANAIS

Réalisation AUDeG 2019



## Evaluation de la méthode

### Vérification parcellaire

L'évaluation du modèle a été réalisée, à l'échelle de la parcelle, à partir d'un échantillonnage aléatoire effectué pour chaque type de tissu et pondéré selon le poids communal (plus la commune comptait de parcelles, plus le nombre de parcelles sélectionnées sur cette commune pour cette évaluation était grand). La vérification s'est faite au moyen de :

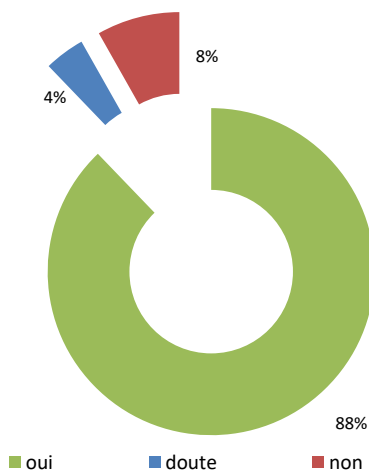
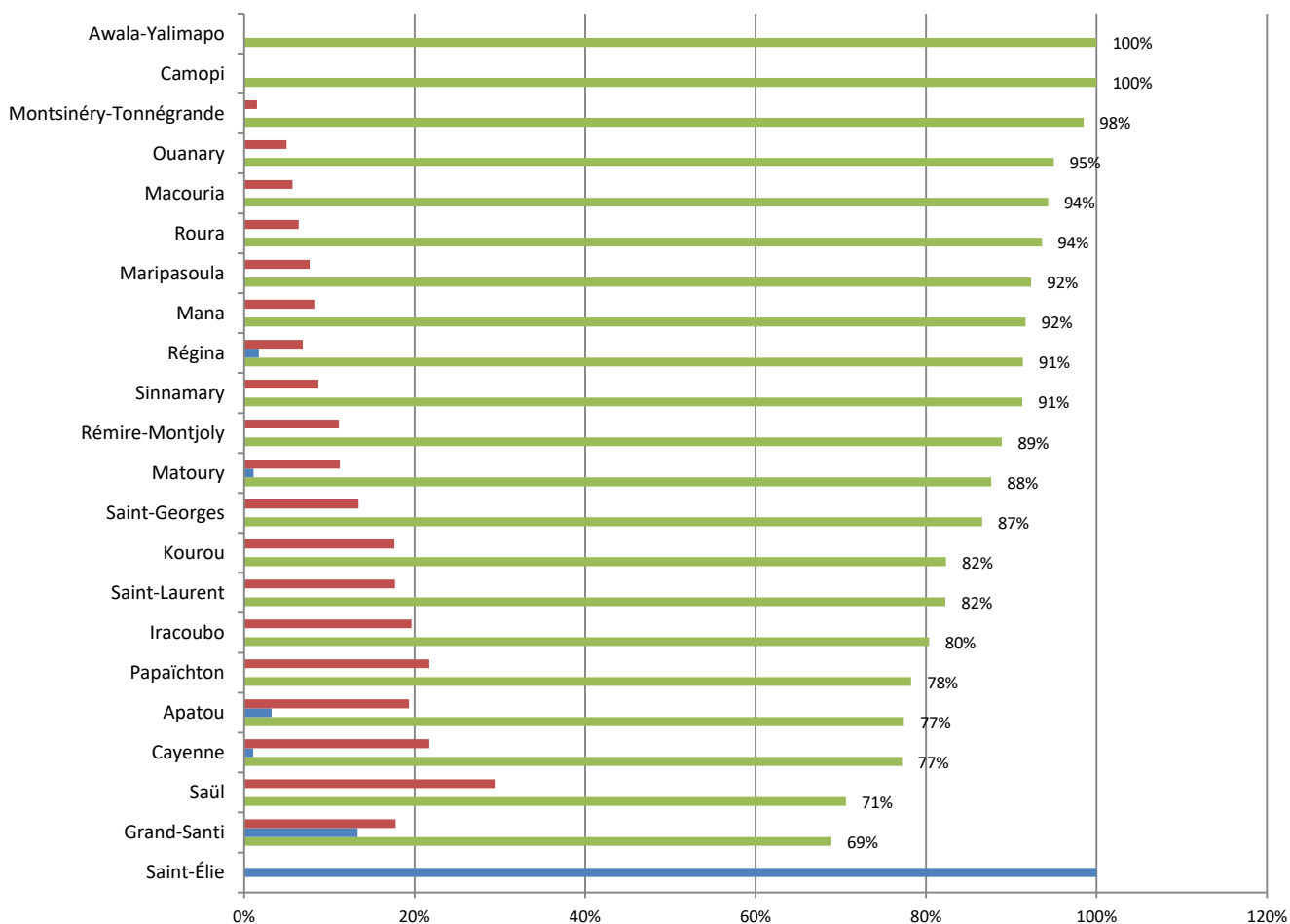
- ◆ photos aériennes ou images satellitaires ;
- ◆ visites de terrain ;
- ◆ consultation de ressources locales (AUDeG, PAG, cartes touristiques, etc.) ;
- ◆ open street map.

Ce travail a permis de conclure à la fiabilité du modèle puisque dans l'ensemble, 88% des parcelles présen-

taient une occupation réelle cohérente avec celle établie par le modèle. Sur certaines communes toutefois, la modélisation des tissus présentait parfois des biais, notamment du fait des informations cadastrales disponibles et du découpage parcellaire. A Saint-Élie par exemple, le décalage graphique du cadastre, a rendu impossible la vérification.

### ÉVALUATION DE LA CORRECTION DU MODÈLE

Réalisation AUDeG 2019





## DES ZONES MOINS PRÉCISES

Sur les communes de Camopi, Saül, Awala-Yalimapo, Maripasoula et Grand Santi, la trame cadastrale n'était pas assez fine (parcelles peu nombreuses et surfaces très importantes) pour arriver à obtenir une modélisation précise. Aussi, bien que ces communes figurent dans les graphes de la partie analytique, elles ne font pas pour autant l'objet de commentaires et les données s'y rapportant sont à considérer avec précaution.

### Limites

Les erreurs constatées comptent pour un peu plus du dixième des parcelles vérifiées (12%). Elles sont, pour un tiers, imputables à la BD topo (bâti en trop, inexactitude du dessin du bâti, erreur sur la nature du bâti ou PAI mal localisé). Un autre tiers est lié à la méthode (seuil de 50 m<sup>2</sup> de surface bâtie ou méthode d'identification des équipes).

ments). Le tiers restant est dû aux informations cadastrales : fichiers fonciers et cadastre (bâti en trop, type de local d'habitation, type de local d'activité ou propriété erronés ou manquants).

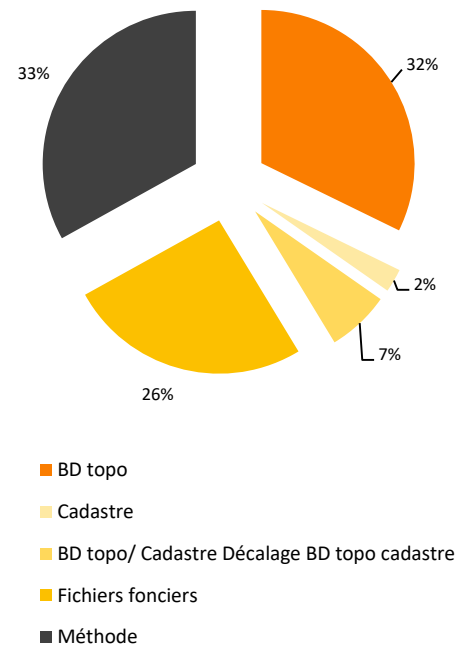
A noter que les décalages cartographiques entre parcelles du cadastre et bâti de la BD topo sont également source d'erreurs.

### Avantages

En dépit des biais précédemment mentionnés, ce modèle présente un certain nombre d'avantages. Développé selon une méthode quasi-intégralement automatisée et à partir de données socles produites annuellement, il offre la possibilité d'être régulièrement mis à jour et amélioré. En outre, il propose une nomenclature détaillée de l'occupation des sols et ce, à l'échelle de tout le territoire, là où jusqu'ici, le volet urbain n'avait pas fait l'objet d'une étude dédiée.

## IDENTIFICATION DES SOURCES D'ERREURS

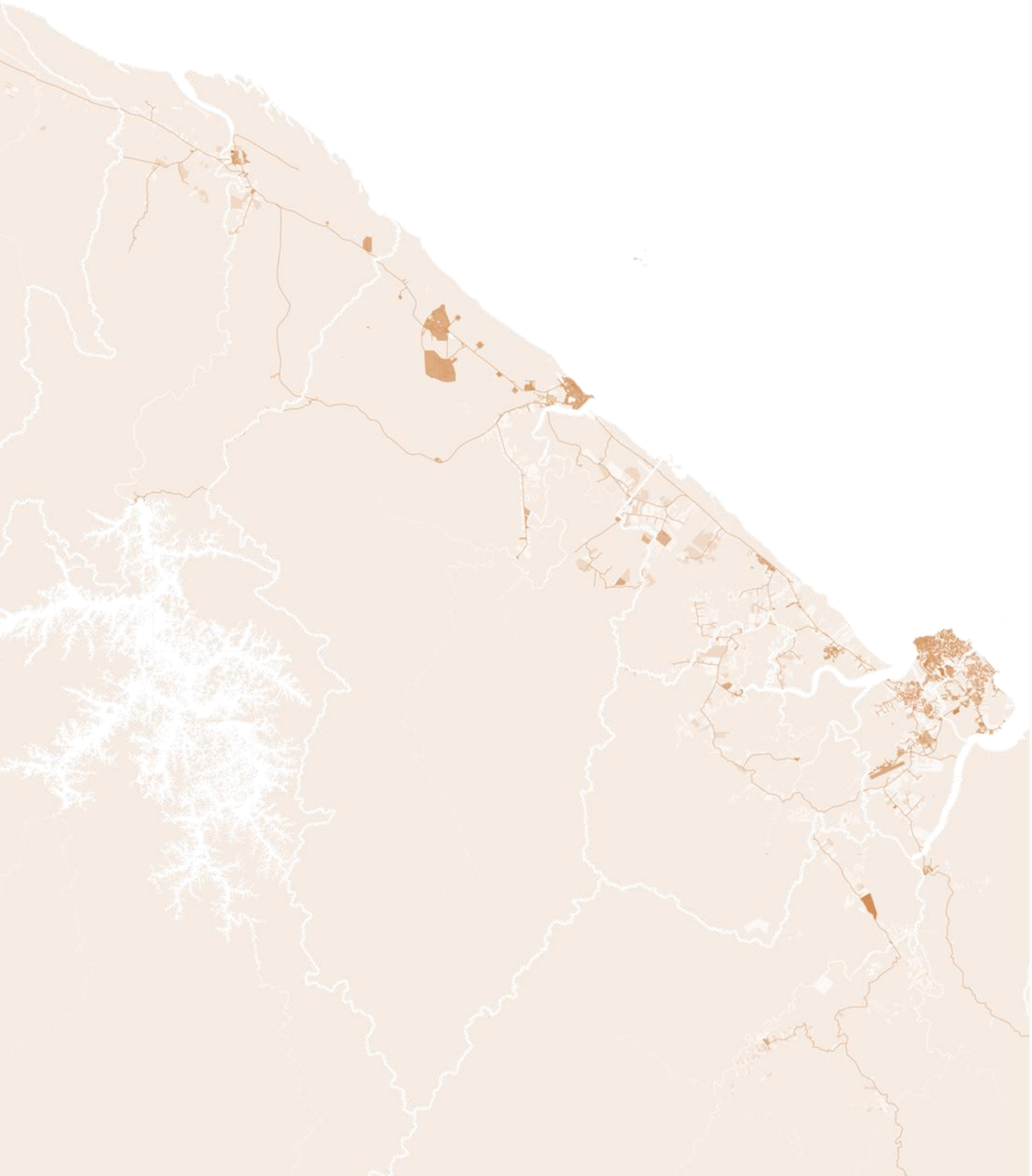
Réalisation AUDeG 2019



## APERÇU DES TISSUS URBAINS DE SAINT-LAURENT AU NIVEAU 1 ET AU NIVEAU 2

Réalisation AUDeG 2019





## CONCLUSION ET ENJEUX

En proposant une nomenclature distinguant tissu agricole, tissu d'activités, tissus mixte habitat/activités, tissu d'habitat (individuel, collectif ou mixte) et tissu d'équipements, cet atlas des tissus urbains offre une clé de lecture à la fois simple et détaillée de la trame bâtie qui permet de décrire, qualifier et quantifier l'occupation des sols sur son volet urbain. Ce travail s'inscrit dans la complémentarité de ceux réalisées par l'ONF (expertise littoral) ou par le Parc amazonien (Agripag) et qui n'avaient pas vocation à se focaliser sur la partie urbaine. Ces études sont autant de supports venant appuyer les réflexions afférentes à l'aménagement du territoire. Outre la mise à disposition d'éléments d'analyse permettant d'approfondir la

connaissance des tissus urbains, l'intérêt d'une telle démarche est aussi d'étayer la future occupation des sols à grande échelle, censée devenir le mode d'occupation des sols de référence au niveau local.

L'analyse de la répartition spatiale et quantitative des tissus urbains donne à voir des contrastes qui sont révélateurs de la diversité des formes d'urbanisation du territoire. Certaines communes expriment une forte composante rurale, d'autres sont a contrario très urbaines avec un mix marqué par le tissu d'habitat collectif et l'entremêlement de l'habitat et des activités. Ailleurs, la présence de grandes nappes de tissu d'activités fait ressortir les pôles d'activités tertiaires et secondaires.

Au-delà des disparités communales, l'atlas montre aussi qu'un même type de tissu peut revêtir des formes urbaines différentes qui traduisent une gestion plus ou moins économe de l'espace. Cela vient donc questionner la perception de la densité et soulève, en trame de fond, l'enjeu de l'optimisation du foncier. A l'heure où la maîtrise de la consommation d'espace constitue l'un des chevaux de bataille des politiques publiques, l'identification des potentiels de densification est devenue un exercice préalable indispensable à l'élaboration des documents de planification et invite, par-là, à changer de paradigme urbanistique pour penser l'aménagement autrement.

## POUR ALLER PLUS LOIN

### Sites Internet

- ◆ Site de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUDeG) : [www.audeg.fr](http://www.audeg.fr)  
La consultation et le téléchargement de cet atlas sont possibles en ligne sur le site Internet de l'AUDeG.
- ◆ Portail géographique de la Guyane GéoGuyane : [www.geoguyane.fr](http://www.geoguyane.fr)  
La consultation et le téléchargement de ces données sont possibles en ligne sur GéoGuyane, sur le navigateur cartographique Observatoire du foncier.

### Bibliographie

- ◆ ADULM (2017) Atlas des tissus urbains de la métropole lilloise
- ◆ Philippe Panerai (1999) Analyse urbaine Editions Parenthèses
- ◆ Marniquet Associés/ DDE Guyane (2008) Analyse de la consommation d'espace/ Formes urbaines et modes d'habiter
- ◆ Vu d'ici, ARUAG/ DDE Guyane(2007) Atlas des paysages de la Guyane

Directrice de publication : **Juliette GUIRADO**  
Rédaction, illustration : **Jonathan BANIGO**  
Conception, réalisation, photographies : **AUDeG**  
Cayenne - Septembre 2019



**AUDeG**  
Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane  
1, impasse Touloulous  
97 300 Cayenne  
Tél : 0594 28 49 20  
Email : [infos@audeg.fr](mailto:infos@audeg.fr)  
Web : [www.audeg.fr](http://www.audeg.fr)